



Ghana Re

GHANA REINSURANCE COMPANY LIMITED



2020

Rapports Annuels Et Etats Financiers



Ghana Re

NOTRE VOCATION

« Offrir la satisfaction de la clientèle et la rentabilité de l'entreprise grâce à l'amélioration continue de la prestation de services en maintenant une main-d'œuvre hautement professionnelle et motivée »



Ghana Re

GHANA REINSURANCE COMPANY LIMITED



YOUR **TRUSTED PARTNER**
FOR REINSURANCE SERVICES -

**Reinsurance Support, Capacity Building,
Risk Survey and Advisory Services.**

HEAD OFFICE:

Plot 24, Sudan Road,
Ambassador Hotel Area, Ridge, Accra.
P. O. Box AN 7509 Accra-North
Tel: +233 (0)302633733
Fax: +233 (0) 302633711
Email: info@ghanare.com
Web: www.ghanare.com

REGIONAL OFFICE - CAMEROON:

30 General de Gaulle Avenue, Bonanjo,
P. O. Box 1177, Douala, Cameroon
Tel: +237 233423378
Email: info_cameroun@ghanare.com

REGIONAL OFFICE - KENYA:

TRV Office Plaza, 58 Muthithi Road
Suite 2D, Westlands.
P. O. Box 42916-00100, Nairobi, Kenya
Tel: +254 20 3748974/5
Email: info_kenya@ghanare.com

RATING: A.M. BEST - Financial Strength: B, Issuer Credit: bb

GHANA RE *Your Reinsurer of Choice*

Sommaire

Informations sur la Compagnie	2
Rapport des Administrateurs	3 - 20
Rapport du Commissaire aux comptes	21 - 25
Etats financiers	
Etat de la situation financière	26
Etat du résultat global	27
Etat de variations des capitaux	28 - 31
Etat de flux financiers	32
Notes	34 - 82



INFORMATIONS SUR LA COMPAGNIE

Conseil d'administration**George Otoo**

Président

George Y. Mensah

Directeur-Général

Franklin Hayford

Membre

Francis Sapara-Grant

Membre

Jennifer Owusu

Membre

Stella Williams

Membre

Lynda Odro

Membre

Secrétaire/Avocat**Akosua Boahemaa Baah-Frimpong****Siège social**

Plot 24, Sudan Road

Ridge, Accra

P. O. Box AN 7509

Accra-North

Ghana

Commissaire aux comptes

PricewaterhouseCoopers

Chartered Accountants

PwC Tower

A4 Rangoon Lane, Cantonments City

PMB CT42, Cantonments

Accra

Ghana

LE COUNSEIL D'ADMINISTRATION



George Otoo
Président

George Otoo est un Expert Praticien en Assurance avec plus de 30 années d'expérience dans l'industrie d'assurance. Il a démarré ses activités en assurances en 1981 lorsqu'il est arrivé à Enterprise Insurance Co. Ltd comme Stagiaire Technicien. Il a occupé d'autres postes dans la compagnie jusqu'à sa nomination comme Directeur Chargé des Opérations en 1998. Un an plus tard, le Conseil d'Administration l'a nommé Directeur Général chargé de l'administration complète de la Compagnie.

A sa prise de fonction, George Otoo a réorganisé la Compagnie en informatisant et en mettant toutes les opérations en réseau sur toute l'étendue du territoire. Il a introduit un nouveau processus à succès de la chaîne de travail appelé le Concept de Travail de Groupe., dans lequel le processus de la chaîne de travail s'appuie sur le type du client plutôt que sur le type de produit vendu au client.

Il a été le fer de lance dans la création de la compagnie d'assurance Enterprise Vie (ELAC) en 2001 en partenariat avec l'African Life Insurance de l'Afrique du Sud (achetée plus tard par Sanlam) et la IFC de la Banque Mondiale. Aujourd'hui, ELAC est la plus grande compagnie d'assurance vie au Ghana tant par le volume de primes que par le patrimoine.

En 2010, il a créé une structure de compagnie holding à Enterprise afin d'identifier et créer des filiales pour des prestations de services sur tout le spectre, i.e. de la crèche à la tombe. En 2010, Enterprise Group a été listée à la bourse des valeurs de Ghana en remplacement Enterprise Insurance. A ce jour, Enterprise Group compte les filiales suivantes :

1. Enterprise Insurance (Assurance IARD)
2. Enterprise Life (Assurance Vie)
3. Enterprise Properties (Immobilier)
4. Enterprise Trustees (Gestion de Retraite)
5. Transitions (Services Funéraires)

En 2010, il devient le DG du Groupe.

En 2014, George Otoo a pris sa retraite après 33 années

au service de la Compagnie avec une capitalisation boursière passée de US \$1.5 million à sa prise de la direction à US \$130 million.

Il est diplômé en 1989 comme Associé du Chartered Insurance Institute du Royaume Uni. Avant cela, il a obtenu un certificat en Assurance avec mention à l'Institut d'Assurance de l'Afrique de l'Ouest (WAI) qui était au Libéria.

George Otto est aussi titulaire de MBA en Gestion

d'Assurance à l'Université de la Nottingham Business School, au Royaume Uni.

Il a dirigé les compagnies suivantes :

1. Mainstream Re - 1999 à 2017 (Démissionné)
2. Conseil Consultatif de TIGO Ghana - 2013 à 2015
3. Databank EPACK Investment - 1999 à ce jour
4. Enterprise Group - 2010 à ce jour
5. Enterprise Properties - 2011 à ce jour.



George Yaw Mensah
Directeur General

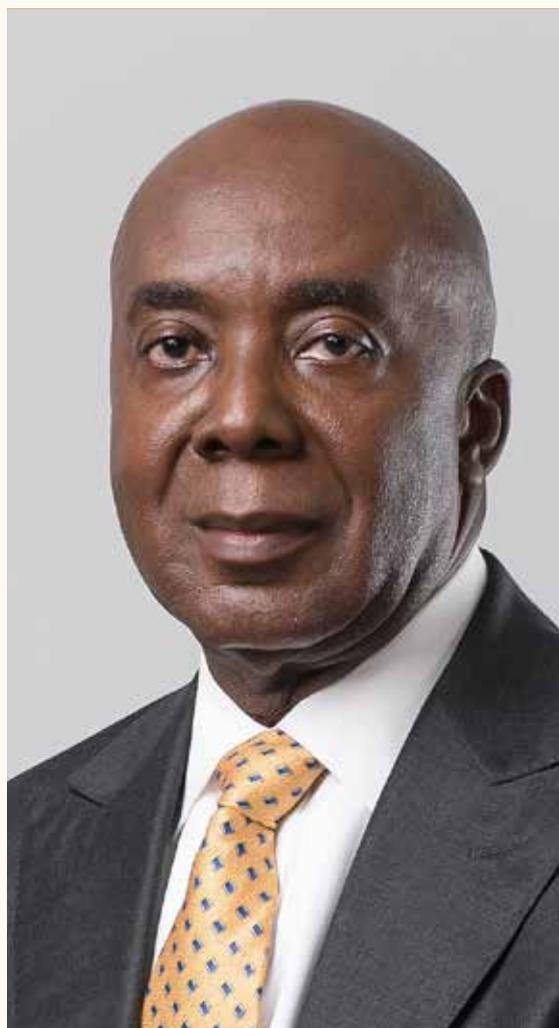
M. George Yaw Mensah a commencé sa carrière en tant que Comptable Financier à Merrill Lynch Asset Management (MLAM) à Princeton, aux États-Unis. Plus tard, il a rejoint la Prudential Financial à Newark, NJ comme Chef Analyste dans l'équipe de Recherche sur la Gestion des Investissements où il doit s'assurer que les administrateurs des portefeuilles de la société aient la capacité de faire d'importants retours sur investissement tant sur les marchés en amont comme en aval.

M. Mensah est formé à l'Université de New York (École de Gestion de Stem) où il a obtenu un MBA en finances. Il est aussi titulaire de BSc en Comptabilité avec Français comme matière secondaire à l'Université d'État de Montclair à New Jersey.

En 2002, il déménage au Ghana et rejoint la Compagnie SIC Insurance en tant que Directeur des Investissement et est devenu le Directeur Exécutif des Services Financiers de SIC, une filiale détenue entièrement par la compagnie en 2006.

M. George Yaw MENSAH a rejoint l' African Reinsurance Corporation le 1er Avril 2010 en tant que Directeur Adjoint chargé de la Trésorerie et de l'Investissement, un poste qu'il a occupé jusqu'à sa nomination en tant que Directeur Général de la Ghana Re le 1er Septembre 2017.

M. Mensah a siégé à plusieurs Conseils d'Administration notamment la Bourse des valeurs du Ghana en tant que Membre du Conseil. Il a aussi de la représentation dans d'autres conseils notamment: NTHC Financial Services, Afram Publications Limited et Starwin Products Limited, une société pharmaceutique du Ghana.

**Franklin Hayford**

Directeur

M. Franklin Hayford a été nommé Administrateur en Août 2017. Ses domaines d'expertise sont l'Élaboration de Stratégie Financière et dispose d'une vaste expérience professionnelle et d'importantes réalisations de leadership en entreprise.

Franklin est membre du Conseil d'Administration d'un nombre de grandes organisations notamment la Trust Bank Ltd de la Gambie, la Bayba Financial Services Ltd de



Francis Sapara-Grant
Directeur

DR. FRANCIS SAPARA-GRANT est un économiste avec plus de vingt-deux années d'expériences dans la gestion de programme de pensions. Il est actuellement le Directeur Général de la GLICO Pensions Trustee Company – une des plus grandes sociétés fiduciaires habilités à gérer des plans de pensions au Ghana. Il est aussi membre du Conseil d'Administration et Consultant Technique du programme de Pension de Cocoa Abrabopa, qui est un programme de pension expressément conçu pour une association de plus de 20.000 producteurs de cacao au Ghana. Il a été nommé Membre du Conseil d'Administration de la Ghana Reinsurance Company Limited en Août 2017.

Avant sa nomination comme Directeur Général de la Pension GLICO, Dr. Sapara-Grant était le Directeur Général du Fonds du Secteur Informel du SSNIT (SISF), une société filiale de la Caisse Nationale d'Assurance et de Sécurité Sociales (SSNIT) chargé de la mise en place du premier programme national de pensions pour les travailleurs du secteur informel au Ghana.

Dr. Sapara-Grant est titulaire d'un Master en Économie/Statistiques à l'Institut National d'Économie d'Odessa, Ukraine et d'un PhD en Économie à l'Université d'État de Génie Économique de St Petersburg en Russie. Il a été aussi formé à Accra Academy où il suivi ses études secondaires.

Au titre de ses nombreuses expériences, Dr. Sapara-Grant a été membre du Conseil de Tutelle de la Procredit Savings and Loans (Ghana) Limited – membre de Procredit Group, qui est un groupe de banque international présent dans 21 pays. Il était aussi membre de la Sous-commission d'exécution chargé du Secteur Informel de la Commission Présidentielle des Pensions qui a conçu le système de pension à trois niveaux du Ghana. Il est actuellement membre du Groupe de Travail sur le Secteur Informel chargé de conseiller l'Autorité National de Régulation des Pensions du Ghana pour l'extension de la couverture retraite aux travailleurs du Secteur Privé de l'économie.



Jennifer Owusu
Directeur

Mme. Jennifer Owusu est une juriste qui cumule plus de 20 années d'expérience de pratiques judiciaires. Jennifer a une vaste expérience en droit des sociétés et commercial, en droit des mines et de l'énergie, en droit du patrimoine et la conformité réglementaire. Actuellement, elle est Consultant Exécutif à Lexcel Consulting Ltd. Jennifer a obtenu un LLB en 1993 à l'Université du Ghana où elle fut major de promotion et a fièrement obtenu deux autres distinctions à la Ghana School of Law avant d'être admise au barreau du Ghana en 1995. Elle détient un Master en Administration Publique (MPA) à l'Institut de Gestion et d'Administration Publique du Ghana (GIMPA) en 2010.

À son admission au barreau, elle s'est mise au service de Sey and Bossman où elle a acquis une mine d'expériences en privatisation, rédaction de règlement et dans le domaine des Mines et de l'Énergie. Ensuite elle a travaillé avec JEO Lawconsult, un cabinet de conseil juridique.

En 2010, Jennifer a été nommée conseillère juridique / Chercheuse auprès de la Commission de Révision Constitutionnelle (CRC) du Ghana, et a travaillé avec l'équipe qui a organisé avec succès cinquante huit mini - consultations pour le compte de la CRC.

En 2011, mue par sa passion pour promouvoir la recherche et de faire une différence dans la vie des plus vulnérables, Jennifer a fondé un Centre pour la Recherche, l'Éducation et la Formation en Plaidoyer Juridique (CLARiT), une ONG qui promeut, entre autres, la recherche de haut niveau, la sensibilisation, la formation et le développement politique.

Jennifer est membre de l'Association du Barreau du Ghana et est aussi membre du Conseil d'Administration de JCS Investment Ltd.



Stella Williams

Directeur

Mme Stella Williams est actuellement Directrice du Suivi et de l'Evaluation au Ministère des Finances. Elle est diplômée de l'Université Kwame Nkrumah des Sciences et de la Technologie du Ghana en 1986 avec un Baccalauréat en Planification, et a également obtenu une Maîtrise en Développement Local et Régional de l'Institut des Etudes Sociales de l'Université Erasmus, la Gambie, la Insurance Company of Africa du Libéria et la International Bank du Libéria Ltd. Au long des années, il a clairement démontré la marque particulière et requise dans les relations en salle de conseil pour influencer les principaux décideurs aux plus hauts niveaux des organisations dont il siège au Conseil d'Administration.

Actuellement il est le Directeur Général de DataBank Financial Services Ltd, chargé de la Coordination des opérations quotidiennes de la Databank Group, responsable de ses unités d'affaires stratégiques.

Il est titulaire d'un BSC en Sciences de gestion de l'Université de Manchester, Royaume Uni et a plus de 25 années de riches expériences dans le domaine de la Fabrication des produits et des Services financiers.



Lynda Odro
Directeur

Lynda Odro a récemment pris sa retraite en tant que Directrice Générale de Hollard Insurance Ghana. Jusqu'à sa nomination en 2015, elle était chef des opérations, poste qu'elle a occupé pendant 10 ans. Elle a plus de 20 ans d'expérience dans l'industrie de l'assurance.

Elle est titulaire d'un MBA de l'Institut Ghanéen de Gestion et de Fonction Publique (GIMPA), d'une Licence en Sciences Economiques avec spécialisation en Statistique de l'Université du Ghana et d'un diplôme en assurance du West African Insurance Institute en Gambie, une attestation de Formation préalable; assurance non-vie du Swiss Insurance Training Center, Suisse. Elle est associée au Chartered Insurance Institute, Royaume-Uni.

Elle a suivi plusieurs cours en assurance en Suisse, au Royaume-Uni, au Nigeria et en Afrique du Sud. Elle a également suivi des cours sur le développement des ressources humaines, l'évaluation du personnel et la planification du rendement organisés par GIMPA et PWC respectivement.

Elle a siégé à plusieurs conseils et comités du secteur, dont le Ghana Oil and Gas Insurance Pool ; membre du Conseil des assurances générales de l'Association des assureurs du Ghana ; membre du Comité Exécutif de l'Association des Compagnies d'Assurance de l'Afrique de l'Ouest (WAICA); Présidente du Comité Technique Maritime et Aéronautique de l'Association des Assureurs du Ghana.

Lynda intervenait à l'Institut des Assurances de l'Afrique de l'Ouest, en Gambie, pendant 7 ans. Elle a également enseigné au Ghana Insurance College. Elle a récemment été nommée l'une des 50 meilleures dirigeantes d'entreprise au Ghana par Women Rising et The African Network of Entrepreneurs. Lynda a été benie avec deux fils.

PROFIL DE LA DIRECTION GÉNÉRALE/ DIRECTIONNELLE



Mme Monica Amissah
Directeur général adjoint
(technique)

Mme Monica Amissah, qui est un produit de l'Université du Ghana et de l'Université de Cape Coast, est titulaire d'un Master en Management stratégique et d'une licence de sciences de l'éducation. Elle a obtenu un diplôme en assurance de l'Institut d'assurance d'Afrique de l'Ouest (WAI) en 2002 et un diplôme d'études supérieures en assurance du Chartered Insurance Institute, UK (ACII) en 2009. Elle est actuellement Assureur agréé auprès de CII, membre du Chartered Insurance Institute of Ghana (FCIIG) et de la Chartered Insurance Ladies Association of Ghana (CILAG).

Avec plus de dix-huit ans d'expérience dans le secteur de la réassurance, Mme Amissah est responsable de toutes les activités techniques de Ghana Re, y compris celles des bureaux régionaux au Kenya et au Cameroun. Elle préside également le Comité Stratégique, le Comité de gestion du risque d'entreprise ainsi que le Comité de Gestion de la Performance.

Elle a rejoint Ghana Re en 2000 et a gravi les échelons jusqu'au poste de Directrice du Département internationale en janvier 2013. En reconnaissance de son travail exemplaire, en juillet 2016, elle a été nommée Directrice Générale Adjointe (DGA) par intérim - aspect technique et a été nommée DGA permanente en juin 2018.

Mme Amissah est actuellement membre du Comité de Publicité et de Formation du Bureau National de la CEDEAO au Ghana, du Comité de Planification de la Conférence sur l'Assurance de l'Association des Assureurs du Ghana et examinatrice à l'Institut Ouest Africain d'Assurance (WAI). Elle a été membre du conseil d'administration du Ghana Agricultural Insurance Pool (GAIP) de 2013 à 2015, date à laquelle les membres ont été reconstitués, et secrétaire de la Marine Offices Association (Ghana) pour les années 2008 et 2009. Elle a également présidé le Comité des résolutions de la Conférence de la WAICA tenue à Accra en avril 2015.



M. Joseph Adom

Directeur général adjoint,
Finance et Administration

M. Joseph Adom est un comptable agréé de profession et membre de Association of Chartered Certified Accountants (ACCA, Royaume-Uni). Il est titulaire d'un Executive MBA en Banque et en Finance de l'École Supérieure de Gestion de Paris (PGSM).

Il a vingt et un (21) ans d'expérience professionnelle progressive, dont quinze ans est passé dans le secteur de l'assurance. Il a commencé sa carrière professionnelle en tant que stagiaire en audit chez Enoch Dodoo and Co, un cabinet comptable local, où Il a fait partie de l'équipe d'auditeurs externes qui a audité la Banque du Ghana en 2000.

Sa carrière dans le secteur des assurances a débuté en avril 2005 avec Unique Insurance Company, où il a atteint le poste de Directeur Financier. Il a rejoint Equity Assurance Company Ltd (aujourd'hui Sunu Assurances Ghana Ltd) en mai 2010 en tant que Directeur Financier.

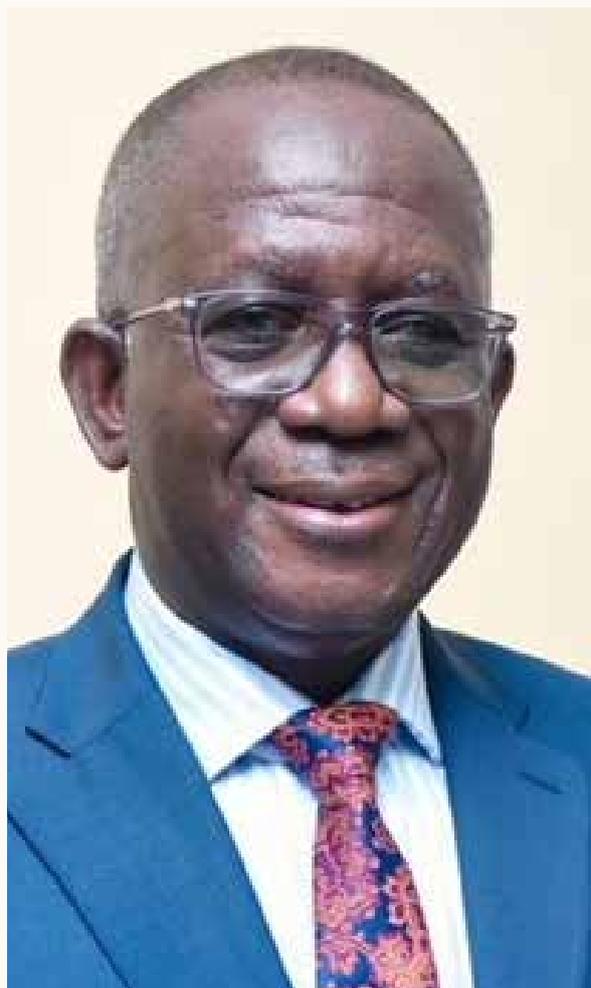
Joseph a participé à plusieurs conférences et programmes de formation dans le pays et à l'étranger en novembre 2014. Joseph a été nommé premier Directeur Financier de GN Reinsurance Company lorsque la société a débuté ses activités, jusqu'à sa démission en août 2020. Il a rejoint Ghana Reinsurance Company Limited en septembre 2020 en tant que Directeur Général Adjoint, Finances et Administration.

FAITS SAILLANTS FINANCIERS (RÉSUMÉ SUR TROIS ANS)

GROUPE	2020	2019	2018
(Tous les montants sont en milliers de cedis ghanéens)	GHC	GHC	GHC
Prime brute	311,560	253,371	205,659
Prime nette	278,982	216,277	179,708
Bénéfice / (perte) de souscription	9,883	(5,535)	10,464
Revenus des investissements	37,473	29,375	28,163
Frais de gestion	56,194	41,343	43,202
Fonds propres	387,756	365,181	332,507
Ratio frais de gestion/ prime brute	18%	16%	21%
Revenu par action	0.84	0.60	0.77
SOCIETE	2020	2019	2018
	GHC	GHC	GHC
Prime brute	253,365	222,370	185,391
Prime nette	226,216	188,252	161,797
Bénéfice / (perte) de souscription	4,310	(6,515)	13,230
Revenus des investissements	32,328	25,205	23,783
Frais de gestion	47,954	36,019	38,115
Fonds propres	364,465	345,118	324,523
Ratio frais de gestion/prime brute	19%	16%	21%
Revenu par action	0.68	0.53	0.76

Président du Conseil d'Administration

Cher actionnaire, j'ai le plaisir de vous accueillir au nom du Conseil d'Administration à la 18e Assemblée Générale Annuelle de votre Société, et de vous présenter le rapport annuel comprenant les états financiers du Ghana Reinsurance Group (Ghana Re) pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.



L'ÉCONOMIE

Mondial

Une forte incertitude entoure les perspectives économiques mondiales, principalement liées à la pandémie de COVID-19. Le FMI estime que la contraction de l'économie mondiale de -3,3% en 2020, aurait pu être trois fois plus importante sans le soutien politique extraordinaire que les différents gouvernements ont mis en place. L'impact de la contraction a été particulièrement important pour les pays qui dépendent du tourisme, des exportations de produits de base et pour ceux dont la marge de manœuvre est limitée. En outre, la contraction induite par la COVID-19 a eu un effet négatif sur l'emploi et les revenus, en particulier dans les pays en voie de développement. Des ratios dette/PIB élevés ont caractérisé cette contraction des activités économiques, réduisant ainsi la marge de manœuvre budgétaire de la plupart des pays. L'économie mondiale devrait croître de 6 % en 2021, ce qui dépend de la course entre le virus et les vaccins. Des progrès plus importants en matière de vaccination peuvent faire augmenter les prévisions, tandis que de nouvelles variantes du virus qui échappent aux vaccins peuvent entraîner une forte

baisse. (Source : Mise à jour des perspectives de l'économie mondiale du FMI, avril 2021).

Afrique

Le FMI estime que le PIB de la région se contractera de 1,9 % en 2020, en raison de la pandémie de COVID-19 ; ce chiffre est toutefois meilleur que la contraction de 3 % prévue en octobre 2020. En ce qui concerne la dette, dix-sept pays étaient soit en situation de surendettement, soit à haut risque de surendettement en 2020. L'initiative de suspension

du service de la dette du Groupe des Vingt (G20) a apporté un soutien précieux en matière de liquidités, en fournissant une aide de 1,8 milliard de dollars de juin à décembre 2020, et en offrant 4,8 milliards de dollars d'économies potentielles de janvier à juin 2021.

Pour l'avenir, la région connaîtra une croissance de 3,4 % en 2021, contre 3,1 % prévus en octobre 2020. Cette croissance sera soutenue par l'amélioration des prix des exportations et des matières premières, ainsi que par une reprise de la consommation privée et de l'investissement. La production par habitant de la région ne devrait pas retrouver ses niveaux de 2019 avant 2022. Dans de nombreux pays, les revenus par habitant ne retrouveront pas les niveaux d'avant la crise avant 2025. Pour récupérer les terrains perdus pendant la crise, la région doit faire face à des besoins supplémentaires de financement extérieur de 425 milliards de dollars sur 2021-2025. (Source : Mise à jour des perspectives de l'économie mondiale du FMI, avril 2021).

Ghana

Parmi la pandémie de COVID-19, le Ghana a enregistré un taux de croissance du produit intérieur brut de 0,4 % pour l'année 2020, contre 6,5 % pour la même période en 2019. Le taux d'inflation enregistré à la fin de l'année 2020 était de 10,4 %. Le taux de politique monétaire (MPR) pour la fin de l'année 2020 était de 14,5 %. Les taux d'intérêt sur le marché monétaire ont généralement eu une tendance à la baisse en 2020 en glissement annuel. Les taux des bons du Trésor à 91 jours et 182 jours sont passés de 14,69% et 15,5% en décembre 2019 à 14,08% et 14,13% respectivement en décembre 2020. De même, le taux de l'instrument à 364 jours a diminué, passant de 17,88 % à 16,98 % sur les mêmes périodes de comparaison. Les taux sur le marché obligataire secondaire ont également largement baissé, à l'exception des taux sur le 5 ans et le 20 ans, qui ont augmenté de 35 points de base et 18 points de base respectivement pour s'établir à 19,85% et 22,28% respectivement. La déclaration budgétaire de 2021 vise un taux de croissance du PIB de 5 %, un taux d'inflation de 8 % plus/moins 2 % et une couverture des réserves internationales brutes d'au moins 4 mois d'importations. (Source: Ministère des Finances, déclaration budgétaire et

politique économique pour 2021).

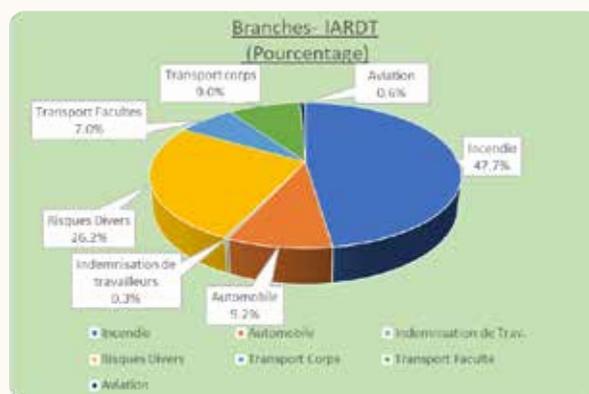
PERFORMANCE DU GROUPE EN 2020

Résultats de l'Exercice

La prime brute souscrite au cours de l'exercice 2020 a connu une hausse importante de 23% passant de 253,37 millions GH¢ en 2019 à 311,56 millions GH¢.



La prime IARDT enregistré en 2020 s'est élevé à 286,39 millions GH¢, ce qui représente 92% de la prime brute total. L'assurance incendie a dominé, en contribuant à hauteur de 47,7 % à la prime IARDT. Les branches " Risques Divers "et" Automobile "ont contribué à hauteur de 26,2% et 9,2% respectivement.



Avec une croissance de 12 %, la prime Vie est passée de 22,52 millions GH¢ en 2019 à 25,17 millions GH¢ en 2020. La branche vie a contribué à 8% du total des primes brutes.

Commissions, Sinistres et Frais de Gestion

Les commissions encourus au cours de l'année 2020 ont été de 73,03 M GH¢, soit une augmentation de 8,6 % par rapport au chiffre de 67,25 M GH¢ de l'année 2019. Les ratios de commissions pour les

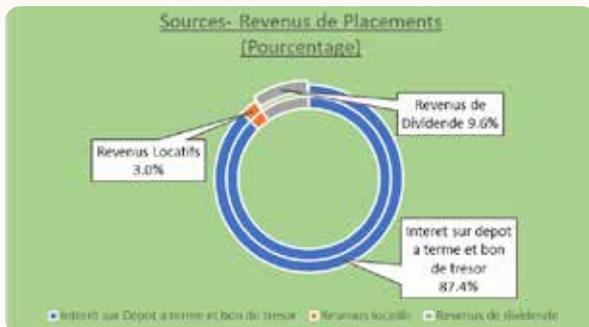
années 2020 et 2019 étaient respectivement de 23,4 % et 26,5 %.

Les sinistres nets encourus au cours de l'année sous revue étaient de 110,54m GH¢ par rapport au chiffre de 2019 de 104,48m GH¢, soit une hausse de 5,8%. Le ratio de sinistres en 2020 était de 43% par rapport à 49,6% en 2019.

Les frais de gestion sont passés du chiffre de 2019 de 41,43 millions GH¢ à 56,19 millions GH¢ en 2020, soit une augmentation de 35,6%. Le ratio des frais de gestion a augmenté de 19,7 % en 2019 à 21,9 % en 2020, en grande partie à cause de la provision pour dépréciation.

Produits de Placements

Les revenus d'investissement réalisés au cours de l'année sous revue se sont élevés à 37,47m GH¢ contre 29,37m GH¢ en 2019, soit une augmentation de 27,6%. Les intérêts sur les dépôts à terme et les bons du Trésor ont contribué à 87,4 % du total des revenus d'investissement.



Produits de Placement

Le portefeuille d'investissement total a représenté 61,6 % de l'actif total de 680,41 millions GH¢, contre 64,0 % en 2019. Le portefeuille d'investissement, composé principalement d'instruments du marché monétaire, a dégagé un rendement moyen de 9,4 % en 2020, contre 8,0 % en 2019. Le réaligement du portefeuille d'investissement pour optimiser le rendement tout en assurant une liquidité adéquate et la préservation du capital, donne des résultats.

Bénéfice

Le bénéfice avant impôt enregistré pour l'année 2020 s'est élevé à 55,79 millions GH¢, contre 40,80 millions GH¢ en 2019, tandis que le bénéfice après impôt s'est élevé à 41,94 millions GH¢, contre 30,16

millions GH¢ en 2019. Le rendement des capitaux propres a augmenté, passant de 11,7% en 2019 à 14,8% en 2020.

Nous continuerons à veiller les activités afin de garantir un bon retour sur investissement à l'actionnaire.

Fonds Propres

Les capitaux propres de l'actionnaire ont augmenté de 365,18 millions GH¢ en 2019 à 387,76 millions GH¢ en 2020. Le ratio de l'actif total sur le passif total était de 2,3 en 2020, contre 2,6 en 2019.

Dividende

Sur la base de la performance de la société en 2020, le Conseil d'Administration propose un dividende total et final de 10,00m GH¢ à verser à l'actionnaire pour 2020.

Responsabilité Sociale de L'Entreprise

La société a dépensé un total de 220.000 GH¢ pour la responsabilité sociale de l'entreprise au cours de l'année sous revue. Ce montant a servi à soutenir les activités d'institutions éducatives et sanitaires sélectionnées. La société continuera à rendre à la société en fournissant le soutien nécessaire sur une base annuelle à ces institutions importantes dans notre pays.

PERSPECTIVES POUR 2021

Plan stratégique sur 3 ans

L'entreprise a élaboré un plan stratégique qui guidera son fonctionnement pour les années 2021-2023. Le plan stratégique triennal est ancré sur ces quatre piliers solides :

- I. Se développer sur de nouveaux marchés et produits.
- II. Améliorer l'excellence opérationnelle.
- III. Identifier et développer les talents clés au sein de l'entreprise.
- IV. Améliorer la valeur pour les actionnaires en augmentant le rendement moyen des capitaux propres à un minimum de 20%.

Dans le but d'améliorer notre présence sur le marché de l'Afrique du Nord, votre société a entamé le processus de la création d'un bureau au Maroc,



qui devrait être opérationnel au dernier trimestre de 2021.

En ce qui concerne l'amélioration de l'excellence opérationnelle, votre société continuera à utiliser les technologies de l'information pour améliorer ses performances. Elle veillera à mettre en œuvre des

solutions basées sur le cloud computing afin que le personnel puisse accéder à l'environnement de bureau où qu'il se trouve. En outre, l'entreprise veillera à réduire la quantité de papier utilisée en s'orientant progressivement vers un bureau sans papier.

Le capital humain est la ressource la plus précieuse de l'entreprise, c'est pourquoi nous identifions, développerons et conserverons ces ressources en leur proposant des formations et des rémunérations compétitives.

Enfin, notre distingué actionnaire, ayant investi dans cette entreprise, vous méritez une récompense proportionnelle au risque encouru. Votre entreprise veillera à ce que le rendement des capitaux propres à la fin des trois années de ce plan stratégique atteigne notre objectif de 20%. La réalisation de cet objectif permettra d'améliorer le paiement des dividendes et la valeur actionnariale représentée par les actifs nets.

REMERCIEMENTS

À nos fidèles partenaires, aux compagnies d'assurance et de réassurance, aux courtiers, à l'autorité de réglementation et à toutes les autres parties prenantes qui nous ont soutenus pendant la pandémie de COVID-19, nous disons que nous sommes reconnaissants de votre soutien et nous nous réjouissons de renforcer cette relation en 2021. Nous apprécions la contribution de la direction et du personnel qui travaillent dur pour réaliser cette performance. A vous, notre cher actionnaire, nous ne saurions trop vous remercier pour votre soutien indéfectible.

Enfin, en tant que Conseil d'administration, nous jouons un rôle central dans la structure de gouvernance de cette société. Nous nous engageons donc à continuer à guider la direction, par le biais d'une supervision efficace qui améliorera la valeur pour les actionnaires.

Je vous remercie.

Président



Our goal and motivation is our ability to provide you with innovative reinsurance solutions.



Ghana Re

**GHANA
REINSURANCE
COMPANY
LIMITED**

Your Reinsurer of Choice

HEAD OFFICE:

Plot 24, Sudan Road,
Ambassador Hotel Area, Ridge, Accra.
P. O. Box AN 7509, Accra-North
Tel: +233 (0)302633733
Fax: +233 (0) 302633711
Email: info@ghanare.com
Web: www.ghanare.com

REGIONAL OFFICE - CAMEROON:

30 General de Gaulle Avenue, Bonanjo,
P. O. Box 1177, Douala, Cameroon.
Tel: +237 233423378
Email: info_cameroon@ghanare.com

REGIONAL OFFICE - KENYA:

TRV Office Plaza, 58 Muthithi Road
Suite 2D, Westlands.
P. O. Box 42916-00100, Nairobi, Kenya.
Tel: +254 20 3748974/5
Email: info_kenya@ghanare.com

RATING:

**A.M. BEST
Financial Strength: B
Issuer Credit: bb**

RAPPORT DES ADMINISTRATEURS



Le Conseil d'Administration présente son rapport annuel ainsi que les états financiers vérifiés de la *Ghana Reinsurance Company Limited* (la 'Compagnie') et de sa filiale (ensemble le 'Groupe') au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Déclaration des responsabilités des Administrateurs

Les Administrateurs sont chargés de l'établissement, à la fin de chaque exercice, des états financiers qui donnent une image fidèle de la situation de la Compagnie et du Groupe, du résultat et du flux de trésorerie pour la période écoulée. En élaborant ces états financiers, les Administrateurs ont opté pour des conventions comptables appropriées qu'ils ont appliquées de façon cohérente ; par ailleurs, ils ont effectué des jugements et des estimations qui sont raisonnables et prudents et ont suivi les Normes internationales d'informations financières (IFRS), tout en respectant les dispositions de la loi de 2019 sur les sociétés (Loi 992), et la Loi de 2006

sur les assurances (Loi 724).

Les Administrateurs assurent la bonne tenue des documents comptables qui fournissent, à tout moment et de manière précise, la situation financière de la Compagnie et du Groupe. Les Administrateurs ont également la responsabilité de sauvegarder les biens de la Compagnie et de prendre des mesures raisonnables visant à prévenir et à détecter des fraudes et d'autres irrégularités.

Les Administrateurs ont entrepris une évaluation de la capacité de la Compagnie et de son Groupe à poursuivre leur activité et n'ont aucune raison de croire que l'entreprise ne sera pas en activité.

Nature de l'activité

L'activité principale de la Compagnie et de sa filiale reste celle de la réassurance et d'autres activités connexes. Les activités du Groupe n'ont subi aucun changement par rapport à celles de

l'exercice précédent.

Résultats financiers

Les résultats financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 se résument ci-après:

	Le Groupe 2020 GHC'000	La Compagnie 2020 GHC'000
Bénéfice avant impôt	55 790	45 002
dont prélèvement de la taxe nationale de stabilisation et la charge d'impôt de	(2 250) (11 601)	(2 250) (8 622)
rapportant un bénéfice de l'exercice de	41 939	34 130
ajouté au solde reporté sur le compte des bénéfices non distribué de	54 642	48 809
donne lieu à un solde de	96 581	82 939
Duquel est déduit :		
- transferts à la réserve statutaire de ;	(8 692)	(8 692)
- dividende versé au titre de 2019 de	(9 000)	(9 000)
donnant lieu à un excédent de recette reportée de	78 889	65 247

le Conseil
d'administration
recommandera
le paiement d'un
dividende au titre de
l'exercice clos le 31
décembre 2020.

Filiale

Ghana Reinsurance Company (Kenya) Limited, une société constituée au Kenya, est une filiale en propriété exclusive de la Compagnie. Les résultats de la filiale ont été intégrés dans les états financiers du Groupe.

Dividende

Lors de la prochaine Assemblée générale, le Conseil d'administration recommandera le paiement d'un dividende au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020. Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 un montant de 0.18 GHC par action s'élevant à 9 000 000 GHC a été approuvée lors de l'Assemblée générale annuelle de organisée le 27 juin 2019 et payé au cours de l'exercice le 2 juillet 2020 et payé au cours de l'exercice.



Responsabilité sociale des entreprises

La Compagnie a dépensé un montant de 220,000 GH¢ au cours de l'exercice en matière de responsabilités sociales.

Rémunération de l'auditeur

La rémunération de l'auditeur indépendant figure dans la note no 31 de ces états financiers.

Capacité des administrateurs

La Compagnie veille à ce que seules des personnes compétentes soient nommées au Conseil d'administration après avoir obtenu l'approbation nécessaire de l'autorité de régulation. Des programmes pertinents de formation et de

renforcement des capacités sont mis en place pour permettre aux directeurs de s'acquitter de leurs fonctions.

Auditeur

Le commissaire aux comptes, PricewaterhouseCoopers, restera en fonction conformément à l'article 139, paragraphe 5, de la Loi sur les sociétés de 2019 (Loi 992).

.....
George Otoo
Président du conseil

.....
George Y. Mensah
d'administration
Directeur général

Date : 12 mai 2021

RAPPORT DE L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

AUX MEMBRES DE LA GHANA REINSURANCE COMPANY LIMITED

Notre opinion

A notre avis, ces états financiers donnent une image fidèle de la situation financière de la Ghana Reinsurance Company Limited ("la Compagnie") et de sa filiale (ensemble "le Groupe") au 31 décembre 2019 d'une part, et de la performance financière ainsi que des flux financiers de la Compagnie à elle seule et du Groupe pour l'exercice écoulé d'autre part, conformément aux normes internationales d'informations financières (IFRS), aux exigences de la loi de 2019 sur les sociétés, (Loi 992) et de la loi de 2006 sur les assurances (loi 724).

Ce que nous avons vérifié

Nous avons vérifié les états financiers de la Ghana Reinsurance Company Limited (La "Compagnie") et de sa filiale (ensemble "Le Groupe") pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Les états financiers comprennent :

- ▶ Les états séparés et consolidés de la situation financière au 31 décembre 2020 ;
- ▶ Les états séparés et consolidés du résultat global pour l'exercice écoulé ;
- ▶ Les états séparés et consolidés des variations de capitaux pour l'exercice écoulé ;
- ▶ Les états séparés et consolidés des flux de trésorerie pour l'exercice écoulé ; ainsi que
- ▶ les notes annexées aux états financiers séparés et consolidés qui comprennent un résumé de principales conventions comptables.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec les Normes internationale d'audit (ISA). Les

responsabilités que nous imposent ces normes sont décrites dans la section de ce rapport sur les Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à la vérification des états financiers consolidés et individuels.

Nous estimons que les informations probantes que nous avons obtenues sont suffisantes et adéquates pour étayer notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants du Groupe conformément au Code international d'éthique pour les comptables professionnels (y compris les normes internationales d'indépendance) (le Code) publié par le Conseil des normes d'éthique internationales pour les comptables (IESBA) et aux exigences d'indépendance de la section 143 de la Loi de 2019 sur les sociétés (Loi 992) qui sont pertinentes pour notre audit des états financiers séparés et consolidés. Nous avons rempli nos autres responsabilités éthiques conformément au Code.

Questions d'audit clefs

Les questions clefs sont celles qui, selon notre jugement professionnel, revêtent d'une importance majeure dans notre vérification des états financiers de l'exercice en cours. Ayant abordé ces questions dans le cadre de notre audit des états financiers de la Compagnie dans son ensemble et dans la formation de notre opinion sur ceux-ci, nous ne fournissons pas une opinion séparée sur ces mêmes questions.

Question clef d'audit	Comment cette question a été traitée									
<p><i>Valorisation des passifs des contrats d'assurance</i></p>										
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 60%;"></th> <th style="text-align: center; width: 20%;">Le Groupe</th> <th style="text-align: center; width: 20%;">La Compagnie</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Sinistres en suspens</td> <td style="text-align: center;">138,278</td> <td style="text-align: center;">117,244</td> </tr> <tr> <td>Fonds-vie</td> <td style="text-align: center;">20,029</td> <td style="text-align: center;">20,029</td> </tr> </tbody> </table>		Le Groupe	La Compagnie	Sinistres en suspens	138,278	117,244	Fonds-vie	20,029	20,029	<p>Nous avons obtenu une compréhension et une évaluation des contrôles en place sur le processus de souscription des polices et des demandes d'indemnisation et nous avons testé des contrôles sélectionnés.</p>
	Le Groupe	La Compagnie								
Sinistres en suspens	138,278	117,244								
Fonds-vie	20,029	20,029								
<p>La valorisation des passifs de contrat d'assurance comporte un aspect important de jugement étant donnée le niveau de subjectivité inhérent à une estimation des effets possibles des événements futurs peu certains ou inconnus et le risque potentiel des pertes qui en résulteraient.</p>	<p>Nous avons obtenu le rapport d'évaluation actuarielle de la Direction et déterminé la compétence, l'Indépendance et l'objectivité de ses experts actuariels.</p>									
<p>L'évaluation de l'IBNR est entreprise par un actuaire indépendant recruté par le Groupe.</p>	<p>Nous avons évalué l'intégrité des données extraites en comparant les données utilisées pour l'estimation des passifs de contrats d'assurance avec les données enregistrées dans les systèmes de comptabilité financière.</p>									
<p>Pour les engagements relatifs aux contrats d'assurance non-vie, des estimations doivent être faites pour le coût final prévu de tous les paiements futurs au titre des sinistres encourus à la date de déclaration. Ces estimations comprennent les sinistres encourus mais non déclarés (IBNR). Le coût des sinistres en suspens est déterminé à l'aide des techniques d'estimation Chain Ladder, Loss Ratio et Cape Cod. Ces méthodes reposent sur des hypothèses explicites ou implicites relatives au montant prévu des règlements et aux modes de règlement des sinistres. L'hypothèse principale est que les modes de règlement des sinistres du passé resteront les mêmes à l'avenir.</p>	<p>Avec l'aide de nos experts actuariels, nous avons évalué les estimations du Groupe et déterminé si leurs méthodologies actuarielles étaient cohérentes avec les périodes précédentes.</p>									
<p>Pour les passifs de contrat d'assurance vie, les hypothèses qui sont considérées les plus significatives dans l'estimation actuarielle des passifs de contrats d'assurance vie comprennent la mortalité et la morbidité, la persistance, les dépenses de renouvellement, le taux d'intérêt, le taux de rendement et le taux d'inflation. Un actuaire indépendant recruté par le Groupe est chargé de l'évaluation.</p>	<p>Nous avons évalué le caractère raisonnable des hypothèses appliquées dans les projections de la Direction en le comparant avec nos propres attentes, fondées sur notre connaissance du secteur et sur l'historique des revendications du Groupe.</p>									
<p>L'estimation du passif des contrats d'assurance est donc considérée comme une question d'audit clé pour le Groupe et la Compagnie en raison du niveau de complexité et de l'importance du jugement de la direction.</p>	<p>Nous avons déterminé le caractère raisonnable de l'hypothèse par rapport à la mortalité, à la morbidité, à la persistance, au taux de rendement sur les investissements et au taux d'inflation par rapport à une source indépendante.</p>									
<p>Les notes 3.1 et 4.1.1 définissent les estimations critiques et le jugement qui ont guidé le calcul des passifs de contrats d'assurance. Les sinistres en suspens et les sinistres survenus mais non déclarés (IBNR) sont exposés dans la note 23 tandis que les passifs actuarielles des polices d'assurances-vie sont exposés dans la note 25 annexée aux états financiers</p>	<p>Nous avons évalué la base des hypothèses relatives aux frais de renouvellement et avons vérifié leur caractère raisonnable en comparant le pourcentage des frais de renouvellement aux données réelles sur les primes brutes et les frais.</p> <p>Nous avons vérifié l'adéquation des informations fournies dans les états financiers.</p>									

D'autres informations

Les Administrateurs sont responsables d'autres informations. Ces dernières incluent le Rapport des Administrateurs (mais n'incluent pas les états financiers individuels et consolidés ainsi que notre rapport d'audit sur ceux-ci que nous avons obtenus avant la date du présent rapport d'audit), le profil des Administrateurs, les faits saillants financiers et la déclaration du Président qui devraient nous parvenir après cette date-là

Notre opinion sur les états financiers consolidés et individuels ne comporte pas les autres informations et nous n'émettons aucun avis de vérification sur ces dernières.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés et individuels, nos responsabilités consistent à prendre connaissance des autres informations identifiées ci-dessus et, ce faisant, à déterminer si elles diffèrent de manière appréciable des états financiers ou des renseignements que nous avons tirés de l'audit ou alors, si elles paraissent fondamentalement inexacts.

Toutefois si, nos analyses sur les autres informations obtenues préalablement au présent rapport nous amènent à constater que telles informations sont inexacts, nous sommes tenus de le signaler. A cet égard nous n'avons rien à signaler.

Si la lecture du Profil des Administrateurs, des Faits saillants financiers et de la Déclaration du Président nous indiquent que ces derniers contiennent des informations inexacts, nous serons tenus de le signaler aux responsables des questions de gouvernance

Responsabilités des Administrateurs par rapport aux états financiers

Les Administrateurs sont responsables des états financiers qui donnent une image fidèle à ces derniers conformément aux dispositions

des Normes internationales d'information financière et de la manière requise par la Loi de 2019 sur les sociétés (loi 992) et la Loi de 2006 sur les assurances (Loi 724). Par ailleurs, ils assurent les contrôles internes qu'ils jugent nécessaires en vue de l'élaboration des états financiers qui sont exempts d'inexactitudes substantielles due à la fraude ou à l'erreur.

En élaborant les états financiers consolidés et individuels, les Administrateurs sont chargés d'évaluer l'aptitude de la Compagnie et du Groupe à poursuivre leur activité, de communiquer, au cas échéant, les renseignements concernant l'entreprise et d'utiliser les systèmes de comptabilité de celle-ci sauf si les Administrateurs ont l'intention de mettre la Compagnie et le Groupe en liquidation ou de cesser ses activités ou sont obligés de le faire.

Les Administrateurs sont chargés de superviser le processus de communication d'information financière du Groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour la vérification des états financiers (suite)

Conformément aux normes internationales d'audit, nous exerçons un jugement professionnel et maintenons un scepticisme professionnel tout au long de la vérification. Par ailleurs, nous cherchons :

- ▶ à identifier et à évaluer les risques d'inexactitude significative dans les états financiers que celle-ci soit due à un acte de fraude ou d'erreur, à mettre au point et à appliquer des procédures d'audit à même de répondre à ces risques et à obtenir des preuves qui sont suffisantes et adéquates pour étayer notre opinion. Le risque de ne pas déceler une inexactitude significative due à la fraude est plus élevé que celui émanant d'une erreur car la fraude peut découler de collusion, de falsification, d'omission intentionnelle ou d'une dérogation au contrôle interne ;



- ▶ à comprendre les contrôles internes pertinents à l'audit en vue de mettre au point des procédures d'audit qui soient non seulement adaptées aux circonstances, mais aussi pas pour exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne du Groupe ;
- ▶ à évaluer l'adéquation des principes comptables utilisés et le bien-fondé des estimations ainsi que les informations communiquées par les Administrateurs ;
- ▶ à émettre un avis sur le choix par la Direction du système de comptabilité de l'entreprise et, en fonction de données d'audit obtenues, à déterminer s'il existe des incertitudes pertinentes liées à des événements ou à des facteurs susceptibles de remettre en question l'avenir du Groupe et sa capacité de poursuivre son activité. Si nous concluons à l'existence d'un tel risque, nous sommes alors tenus de le signaler dans notre rapport d'audit, notamment les informations pertinentes des états financiers individuels et consolidés ou, si telles informations sont inadéquates, de modifier notre opinion. Nos conclusions sont fondées sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport d'audit. Cependant, des événements ou conditions futurs pourront amener le Groupe à cesser de poursuivre ses activités ;
- ▶ à évaluer la présentation générale, la forme et la teneur des états financiers y compris les renseignements communiqués, et à déterminer si les états financiers représentent effectivement les opérations et événements sous-jacents de manière à en assurer une image fidèle; et
- ▶ Obtenir des données probantes sur l'information financière concernant des structures ou des activités commerciales au sein du Groupe en vue d'émettre une opinion sur les états financiers consolidés et individuels. La responsabilité pour l'orientation, la supervision et la conduite de l'audit du Groupe nous incombe. Nous restons seuls responsables de notre opinion ainsi émise.

Nous communiquons avec les Administrateurs pour ce qui concerne la portée et le calendrier de l'audit et les conclusions y afférentes notamment les manquements au contrôle interne que nous constatons au cours de l'audit.

Par ailleurs, nous avons émis une déclaration à l'intention des Administrateurs indiquant que nous avons satisfait aux exigences éthiques concernant l'indépendance, et leur avons communiqué toutes les relations et autres sujets que l'on peut raisonnablement estimer susceptibles d'influer sur notre indépendance et, le cas échéant, les garanties connexes.

Parmi les questions communiquées aux Administrateurs, nous avons pris en compte ceux qui sont les plus significatifs dans l'audit de l'exercice en cours et qui constituent ainsi les questions clefs de l'audit. Nous présentons ces questions dans notre rapport, sauf si la loi ou la réglementation n'autorise pas la divulgation publique de telles questions ou, dans des cas extrêmement rares, si un sujet ne devrait pas être communiqué dans notre rapport car les conséquences néfastes éventuelles pourraient l'emporter sur les avantages d'intérêt public que pouvait représenter une telle information.

RAPPORT RELATIF A D'AUTRES EXIGENCES JURIDIQUES ET REGLEMENTAIRES

La Loi de 2019 sur les sociétés (Loi 992) exige qu'au cours de notre vérification, nous examinions et fournissions des renseignements sur les sujets suivants:

- i) Nous avons obtenu toutes les informations et explications qui, en toute bonne foi, étaient nécessaires à notre audit;
- ii) A notre avis, il y a eu une bonne tenue des livres comptables par la Compagnie, tel que cela ressort de notre audit; et
- iii) L'état de situation financière du Groupe et son état du résultat global sont conformes aux livres de comptes.

L'associé signataire de l'audit aboutissant à ce rapport du commissaire aux comptes est (ICAG/P/1138).



PricewaterhouseCoopers (ICAG/F/2021/028)

Experts-comptables

Accra, Ghana

21 Mai 2021



ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE

(Tous les montants sont en milliers de cedis ghanéens)

Actifs	Note	Le Groupe		La Compagnie	
		2020	2019	2020	2019
Immobilisations Corporelles	6	12,410	12,928	10,439	10,711
Immeubles de placement	7	46,553	46,553	46,553	46,553
Investissement dans filiale	8	-	-	43,174	43,174
Actif d'impôt différé	9	13,884	11,272	12,422	10,323
Actif d'impôt exigible	11	122,619	115,221	88,123	96,081
Créances des compagnies cédantes et rétrocédantes	12	9,819	13,002	9,612	13,576
Autres actifs	13	22,077	13,740	18,977	11,638
Coût d'acquisition différé					
- Disponible à la vente	14	45,093	50,804	45,093	50,804
- Détenu jusqu'à échéance	14	317,239	263,813	255,594	206,332
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15	90,714	57,999	87,215	52,420
Total actifs		680,408	585,332	617,202	541,612
Capitaux propres					
Capital social	16	125,000	125,000	125,000	125,000
Excédent de capital	17	8,362	8,362	8,362	8,362
Reserve disponible à la vente	18	35,364	41,147	36,670	42,453
Reserve de conversion	19	10,955	15,536	-	-
Reserve statutaire	20	129,186	120,494	129,186	120,494
Bénéfices non distribués	21	78,889	54,642	65,247	48,809
Total capitaux		387,756	365,181	364,465	345,118
Provisions techniques					
Provision pour prime non acquise	22	65,884	44,362	54,876	36,196
Sinistres en suspens	23	138,278	106,278	117,244	95,498
Commissions différées	24	2,401	1,610	2,401	1,610
Fonds assurance vie	25	20,029	15,132	20,029	15,132
		226,592	167,382	194,550	148,436
Autres passifs Dettes de compagnies cédantes/rétrocédantes	26	49,673	40,722	45,665	38,734
Passif d'impôt sur le revenu	10	4,829	2,448	3,578	1,747
Autres passifs	27	11,558	9,599	8,944	7,577
		66,060	52,769	58,187	48,058
Total passifs		292,652	220,151	252,737	196,494
Total capitaux propres et passifs		680,408	585,332	617,202	541,612

Les notes figurant aux pages 18 à 68 font partie intégrante de ces états financiers.

Les états financiers figurant aux pages 11 à 68 ont été approuvés par le Conseil d'administration le.... mai 2020 et signés en son nom par:

.....

 George Otoo
 Président du Conseil

.....

 George Y. Mensah
 Directeur-Général

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

(Tous les montants sont en milliers de cedis ghanéens)

	Note	Le Groupe		La Compagnie	
		2020	2019	2020	2019
Primes brutes		311,560	253,371	253,365	222,370
Primes rétrocédées		(32,578)	(37,094)	(27,149)	(34,118)
Primes nettes		278,982	216,277	226,216	188,252
Primes non-acquises	22	(21,954)	(5,798)	(18,680)	(2,426)
Prime nette acquise		257,028	210,479	207,536	185,826
Commission	28	4,607	5,149	4,309	5,063
Primes nettes et commission acquise		261,635	215,628	211,845	190,889
Sinistres nets survenus	29	(110,538)	(104,479)	(92,161)	(94,663)
Commission nette versée	30	(73,031)	(67,251)	(55,327)	(58,630)
Accroissement fonds vie	25	(4,897)	(3,459)	(4,897)	(3,459)
Taxes étrangères et frais de courtage		(7,092)	(4,540)	(7,196)	(4,633)
Frais de gestion	31	(56,194)	(41,434)	(47,954)	(36,019)
Total frais de souscription		(251,752)	(221,163)	(207,535)	(197,404)
Profit/perte sur souscription		9,883	(5,535)	4,310	(6,515)
Produit de placement	32	37,473	29,375	32,328	25,205
Gains de change	33	7,697	15,808	7,627	15,808
Autre revenu	34	737	1,151	737	1,097
Bénéfice avant impôt		55,790	40,799	45,002	35,595
Taxe nationale de stabilisation fiscale	35	(2,250)	(1,780)	(2,250)	(1,780)
Charge d'impôt	36	(11,601)	(8,858)	(8,622)	(7,264)
Bénéfice pour l'exercice		41,939	30,161	34,130	26,551
Autres éléments du résultat: Eléments à reclasser en résultat					
Autres éléments du résultat: Eléments à reclasser en résultat					
Gain de juste valeur sur les titres	14	(5,783)	3,044	(5,783)	3,044
Gains sur les activités à l'étranger		(4,581)	8,469	-	-
Total résultat global		31,575	41,674	28,347	29,595

Les notes figurant aux pages 18 à 68 font partie intégrante de ces états financiers.

ETAT DE VARIATIONS DE CAPITAUX

(Tous les montants sont en milliers de cedis ghanéens)

Le groupe	Capital social	Bénéfices non distribués	Réserve de conversion des devises	Compte excédentaire de capital	Réserve disponible à la vente	Réserve statutaire	Le total
Exercice clos au 31 Décembre 2020							
Solde au 1er janvier 2020	125,000	54,642	15,536	8,362	41,147	120,494	365,181
Résultat de l'exercice	-	41,939	-	-	-	-	41,939
Autre résultat net global	-	-	(4,581)	-	(5,783)	-	(10,364)
Résultat global de l'exercice	-	41,939	(4,581)	-	(5,783)	-	31,575
Réserves statutaires et autres transferts							
Transferts au fonds de prévoyance	-	(8,692)	-	-	-	8,692	-
Transactions avec les propriétaires							
Dividendes versés pour 2019 (Note 40)	-	(9,000)	-	-	-	-	(9,000)
Solde au 31 Décembre 2020	125,000	78,889	10,955	8,362	35,364	129,186	387,756

Les notes des pages 17 à 63 font partie intégrante de ces états financiers.

ETAT DE VARIATIONS DE CAPITAUX (suite)

(Tous les montants sont en milliers de cedis ghanéens)

Le groupe	Capital social	Bénéfices non distribués	Reserve de conversion de devises	Compte excédentaire de capital	Reserve disponible à la vente	Reserve statutaire	Le total
Exercice clos le 31 Décembre 2020							
Solde au 1er janvier 2019	100,000	64,701	7,067	8,362	38,103	114,274	332,507
Résultat de l'exercice	-	30,161	-	-	-	-	30,161
Autres résultats globaux	-	-	8,469	-	3,044	-	11,513
Résultat global de l'exercice	-	30,161	8,469	-	3,044	-	41,674
Réserves statutaires et autres transferts							
Transferts au fonds de prévoyance	-	(6,220)	-	-	-	6,220	-
Transactions avec les propriétaires :							
Capitalisation des bénéfices non distribués (Note 16)	25,000	(25,000)	-	-	-	-	-
Dividendes versés pour 2018 (Note 40)	-	(9,000)	-	-	-	-	(9,000)
Solde au 31 Décembre 2019	125,000	54,642	15,536	8,362	41,147	120,494	365,181

Les notes des pages 17 à 63 font partie intégrante de ces états financiers.

ETAT DE VARIATIONS DE CAPITAUX (suite)

(Tous les montants sont en milliers de cedis ghanéens)

La Compagnie	Capital social	Bénéfices non distribués	Reserve de conversion de devises	Compte excédentaire de capital	Réserve disponible à la vente	Le total
Exercice clos au 31 Décembre 2020						
Solde au 1er janvier 2020	125,000	48,809	8,362	42,453	120,494	345,118
Résultat de l'exercice	-	34,130	-	-	-	34,130
Autre résultat global	-	-	-	(5,783)	-	(5,783)
Résultat global de l'exercice	-	34,130	-	(5,783)	-	28,347
Réserves statutaires et autres transferts :						
Transferts au fonds de prévoyance	-	(8,692)	-	-	8,692	-
Transactions avec les propriétaires :						
Dividendes versés pour 2019 (Note 40)	-	(9,000)	-	-	-	(9,000)
Solde au 31 Décembre 2019	125,000	65,247	8,362	36,670	129,186	364,465

Les notes figurant aux pages 18 à 68 font partie intégrante de ces états financiers.

ETAT DE VARIATIONS DE CAPITAUX (suite)

(Tous les montants sont en milliers de cedis ghanéens)

La Compagnie	Capital social	Bénéfices non distribués	Compte excédentaire de capital	Réserve disponible à la vente	Réserve statutaire	Le total
Exercice clos le 31 décembre 2020						
Solde au 1er janvier 2019	100,000	62,478	8,362	39,409	114,274	324,523
Résultat de l'exercice	-	26,551	-	-	-	26,551
Autre résultat global	-	-	-	3,044	-	3,044
Résultat global de l'exercice	-	26,551	-	3,044	-	29,595
Réserves statutaires et autres transferts :						
Transferts au fonds de prévoyance	-	(6,220)	-	-	6,220	-
Transactions avec les propriétaires :						
Capit. des bénéfices non distribués (Note 16)	25,000	(25,000)	-	-	-	-
Dividendes versés pour 2018 (Note 40)	-	(9,000)	-	-	-	(9,000)
Solde au 31 Décembre 2019	125,000	48,809	8,362	42,453	120,494	345,118

Les notes figurant aux pages 18 à 68 font partie intégrante de ces états financiers.

ETAT DE FLUX FINANCIERS

(Tous les montants sont en milliers de cedis ghanéens)

	Le groupe		L'entreprise	
	2020	2019	2020	2019
Flux de trésorerie de l'exploitation				
Bénéfice avant impôt	55,790	40,799	45,002	35,595
Provision pour :				
Amortissement des biens et équipements	1,443	1,312	1,271	1,163
Perte sur la cession d'immob. corporelles	81	-	81	-
Dépréciations d'actifs	62	-	62	-
Ecart de change nets	(4,412)	1,192	-	-
Flux de trésorerie d'exploitation avant variation du fonds de roulement	52,964	43,303	46,416	36,758
Variations de créances des compagnies cédantes/rétrocédantes	(7,398)	(40,133)	7,958	(25,998)
Variations d'autres actifs	3,183	(1,275)	3,964	(1,346)
Variations de coûts d'acquisitions différées	(8,337)	(2,350)	(7,339)	(1,295)
Variations de provision pour primes non-acquises	21,522	7,624	18,680	2,426
Variations d'effets à recevoir	32,000	16,548	21,746	11,320
Variations de commission différée	791	243	791	243
Variations de fonds Vie	4,897	3,459	4,897	3,459
Variations de dettes des compagnies cédantes et rétrocedantes	8,951	8,447	6,931	7,078
Variations d'autres passifs	1,268	1,020	676	41
Variations d'actifs opérationnels nets :				
Produits des titres détenus jusqu'à l'échéance	-	446	-	5,649
Produits de titres de participation	(72)	-	(72)	-
Achat de titres détenus jusqu'à l'échéance	(53,426)	-	(49,262)	-
Flux de trésorerie liés aux activités	56,343	37,332	55,386	38,335
Taxe nationale de stabilisation fiscale versée	(1,559)	(1,972)	(1,559)	(1,972)
Impôt sur revenus versés	(11,849)	(11,361)	(8,890)	(10,724)
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	42,935	23,999	44,937	25,639
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement				
Achat de biens et d'équipements	(1,274)	(910)	(1,196)	(777)
Produit de la cession de biens et d'équipements	54	-	54	-
Trésorerie nette utilisée pour les activités d'investissement	(1,220)	(910)	(1,142)	(777)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement				
Dividendes versés	(9,000)	(9,000)	(9,000)	(9,000)
Trésorerie nette affectée aux activités de financement	(9,000)	(9,000)	(9,000)	(9,000)
Accroissement/trésorerie et équivalents de trésorerie	32,715	14,089	34,795	15,862
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début d'exercice	57,999	43,910	52,420	36,558
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin d'exercice	90,714	57,999	87,215	52,420



Ghana Re

A
NEW FACE
WITH
RENEWED
STRENGTH
READY
TO SUPPORT
AND DEVELOP
OUR CLIENTS
FOR
THE FUTURE



Growth

GHANA REINSURANCE CO. LTD

Head Office - Plot 24, Sudan Road, Ambassador Hotel Area, Ridge, Accra P. O. AN 7509 Accra-North
Tel: +233 (0)302 633 733 Fax: +233 (0)302 633 711 Email: info@ghanare.com Web: www.ghanare.com

Regional Office - 30 General De Gaulle Avenue, Bonanjo, P. O. Box 1177 Douala, Cameroon Tel: + 237 233423378

Regional Office - Kenya, TRV Office Plaza, 58 Muthithi Road Suit 2D, Westlands.
P. O. Box 42916-00100, Nairobi, Kenya. Tel: +254 20 3748974/5

RATING: AM BEST – Financial Strength: B, Issuer Credit: bb

GHANA RE *Your Reinsurer of choice*

NOTES

1. Entité déclarante

La Ghana Reinsurance Company Limited (“la Compagnie”) est une société privée à responsabilité limitée constituée et domiciliée au Ghana. L’activité principale de la Compagnie consiste à souscrire des affaires de réassurance. La Compagnie opère en vertu des dispositions de la loi sur les sociétés de 2019 (loi 992) et de la loi sur les assurances de 2006 (loi 724). Le siège social de la société se trouve à la parcelle 24, Sudan Road, Ridge, Accra. Les états financiers séparés et consolidés comprennent les états financiers de la société autonome et de sa filiale (ensemble le “Groupe”) pour l’exercice clos le 31 décembre 2020.

2. Résumé de principales conventions comptables

Les principales conventions comptables adoptées par la Compagnie dans la préparation de ces états financiers sont présentées ci-dessous. Ces méthodes ont été appliquées de manière cohérente à tous les exercices présentés, sauf indication contraire.

2.1 Base de l’élaboration

2.1.1 Déclaration de conformité

Les états financiers ont été préparés conformément aux normes internationales d’information financière (IFRS) et de la manière requise par la loi sur les sociétés, 2019 (Loi 992), et la Loi sur les assurances, 2006 (loi 724).

2.1.2 Critères de mesure

Les états financiers ont été établis selon la convention du coût historique, à l’exception des éléments suivants :

- ▶ les instruments financiers non dérivés évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont évalués à leur juste valeur;

- ▶ les actifs disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur; et
- ▶ les immeubles de placements et certaines immobilisations corporelles sont évalués à leur juste valeur.

2.1.3 Utilisation d’estimation et de jugement

La préparation des états financiers conformément aux IFRS nécessite l’utilisation de certaines estimations comptables critiques. Elle exige également que les Administrateurs exercent leur jugement dans le processus d’application des méthodes comptables de la Compagnie. Les domaines impliquant un degré plus élevé de jugement ou de complexité, ou les domaines dans lesquels les hypothèses et les estimations sont importantes pour les états financiers sont présentés dans la Note 3.

Les états financiers ont été établis sur la base de la continuité de l’exploitation de la Compagnie et de sa filiale.

2.1.4 Normes nouvelles et modifiées adoptées par le Groupe

Amendements à l’IAS 1 et à l’IAS 8

L’IASB a apporté des modifications à l’IAS 1 Présentation des états financiers et à l’IAS 8 Méthodes comptables, changements d’estimations comptables et erreurs, qui appliquent une définition cohérente de l’importance relative dans l’ensemble des normes internationales d’information financière et du cadre conceptuel de l’information financière, précisent quand une information est importante et intègrent certaines des directives de l’IAS 1 concernant les informations non significatives.

Notamment, ces amendements précisent :

- ▶ que la référence à l’occultation d’une information vise des situations dans lesquelles l’effet est similaire à l’omission ou à l’inexactitude de cette

information, et qu'une entité évalue l'importance relative dans le contexte des états financiers dans leur ensemble, et

- ▶ la signification des "utilisateurs primaires des états financiers à usage général" auxquels ces états financiers sont destinés, en les définissant comme "les investisseurs, prêteurs et autres créanciers existants et potentiels" qui doivent s'appuyer sur les états financiers à usage général pour une grande partie des informations financières dont ils ont besoin.

Amendements à l'IFRS 3

La définition modifiée d'une entreprise exige qu'une acquisition comprenne un intrant et un processus substantiel qui, ensemble, contribuent de manière significative à la capacité de créer des extrants. La définition du terme "extrants" est modifiée pour se concentrer sur les biens et services fournis aux clients, générant des revenus de placement et d'autres revenus, et exclut les retours sous forme de coûts inférieurs et d'autres avantages économiques.

Les modifications entraîneront probablement un plus grand nombre d'acquisitions comptabilisées comme des acquisitions d'actifs.

Les Amendements à IFRS 7, IFRS 9 et IAS

Les modifications apportées à l'IFRS 7 Instruments financiers: Informations à fournir, IFRS 9 Instruments financiers et IAS 39 Instruments financiers: Comptabilisation et évaluation prévoient certains allègements en relation avec les réformes des référentiels de taux d'intérêt.

Les allègements concernent la comptabilité de couverture et ont pour effet que les réformes ne devraient généralement pas entraîner la fin de la comptabilité de couverture. Cependant, toute inefficacité de la couverture devrait continuer à être enregistrée dans le compte de résultat. Étant donné la nature omniprésente des couvertures impliquant des contrats basés sur le taux IBOR, les allègements toucheront les entreprises de tous les secteurs.

Cadre conceptuel révisé pour l'information financière

L'IASB a publié un cadre conceptuel révisé qui sera utilisé dans les décisions de normalisation avec effet immédiat. Les principaux changements sont les suivants :

- ▶ l'augmentation de la prééminence de la gérance dans l'objectif de l'information financière
- ▶ le rétablissement de la prudence comme composante de la neutralité
- ▶ la définition d'une entité comptable, qui peut être une entité juridique ou une partie d'une entité
- ▶ la révision des définitions d'un actif et d'un passif
- ▶ la suppression du seuil de probabilité pour la comptabilisation et l'ajout d'indications sur la décomptabilisation
- ▶ ajouter des indications sur les différentes bases d'évaluation, et
- ▶ en précisant que le résultat est le principal indicateur de performance et qu'en principe, les produits et charges des autres éléments du résultat global doivent être recyclés lorsque cela améliore la pertinence ou la fidélité des états financiers..

Aucune modification ne sera apportée aux normes comptables actuelles. Toutefois, les entités qui s'appuient sur le Cadre pour déterminer leurs méthodes comptables pour les transactions, événements ou conditions qui ne sont pas autrement traités par les normes comptables devront appliquer le Cadre révisé à partir du 1er janvier 2020. Ces entités devront examiner si leurs méthodes comptables sont toujours appropriées au regard du Cadre révisé.

L'amendement ci-dessus n'a pas eu d'impact significatif sur les résultats ou la situation financière de la Compagnie et du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.



2.1.5 Normes nouvelles et modifiées adoptées par le Groupe

IFRS 9, 'Instruments financiers

Le Groupe continue de différer l'application de la norme IFRS 9 Instruments financiers. La Compagnie a appliqué l'exemption temporaire disponible aux sociétés dont les activités sont principalement liées à l'assurance pour reporter l'application de l'IFRS 9 jusqu'à l'adoption de l'IFRS 17.

Le Groupe continuera d'appliquer la norme IAS 39 pendant cette période et fournira les informations supplémentaires requises pour permettre aux utilisateurs des états financiers d'effectuer des comparaisons avec les sociétés qui ont adopté la norme IFRS 9.

Le Groupe continue de différer l'application de la norme IFRS 9 Instruments financiers. La Compagnie a appliqué l'exemption temporaire disponible aux sociétés dont les activités sont principalement liées à l'assurance pour reporter l'application de l'IFRS 9 jusqu'à l'adoption de l'IFRS 17.

Le Groupe continuera d'appliquer la norme IAS 39 pendant cette période et fournira les informations supplémentaires requises pour permettre aux utilisateurs des états financiers d'effectuer des comparaisons avec les sociétés qui ont adopté la norme IFRS 9.

L'impact attendu est encore en cours d'évaluation. Se référer à la note 43 pour plus de détails sur la qualification d'exemption temporaire.

IFRS 17, 'Contrats d'assurance'

La norme IFRS 17 a été publiée en mai 2017 en remplacement de la norme IFRS 4 Contrats d'assurance. Elle exige un modèle d'évaluation actuel où les estimations sont réévaluées à chaque période de déclaration. Les contrats sont évalués en utilisant les éléments constitutifs suivants :

- ▶ actualisation des flux de trésorerie pondérés en fonction de la probabilité
- ▶ un ajustement explicite des risques, et
- ▶ une marge de service contractuelle (MSC) représentant le bénéfice non gagné du contrat, qui est comptabilisée comme revenu sur la période de couverture.

La norme permet de choisir entre la comptabilisation des variations des taux d'actualisation soit dans l'état des résultats, soit directement dans les autres éléments du résultat global. Ce choix est susceptible de refléter la façon dont les assureurs comptabilisent leurs actifs financiers en vertu de l'IFRS 9.

Une approche facultative et simplifiée de la répartition des primes est autorisée pour la responsabilité de la couverture restante pour les contrats de courte durée, qui sont souvent souscrits par les assureurs non-vie.

Il existe une modification du modèle d'évaluation général appelée "approche à honoraires variables" pour certains contrats souscrits par des assureurs vie où les assurés participent aux rendements des éléments sous-jacents. Lors de l'application de l'approche des frais variables, la part de l'entité dans les variations de la juste valeur des éléments sous-jacents est incluse dans le MSC. Les résultats des assureurs utilisant ce modèle sont donc susceptibles d'être moins volatils que dans le cadre du modèle général.

Les nouvelles règles affecteront les états financiers et les indicateurs clés de performance de toutes les entités qui émettent des contrats d'assurance ou des contrats d'investissement avec des éléments de participation discrétionnaire.

Le Groupe a mis en place un plan de mise en œuvre du projet IFRS 17 sous la supervision du Comité exécutif, qui coordonne les activités des cadres supérieurs des finances, de l'actuariat et des technologies de l'information des secteurs d'activité concernés.

La norme était initialement prévue pour le 1er janvier 2021, mais a été prolongée jusqu'au 1er janvier 2023 par l'IASB en mars 2020.

Amendements à IAS 16

L'amendement à IAS 16 Immobilisations corporelles interdit à une entité de déduire du coût d'un élément d'immobilisations corporelles tout produit de la vente d'éléments produits pendant que l'entité prépare l'actif pour son utilisation prévue. Elle précise également qu'une entité "vérifie si l'actif fonctionne correctement" lorsqu'elle évalue les performances techniques et physiques de l'actif. La performance financière de l'actif n'est pas pertinente pour cette évaluation. Les entités doivent indiquer séparément les montants des produits et des coûts relatifs aux éléments produits qui ne sont pas un résultat des activités ordinaires de l'entité.

L'amendement est obligatoire pour les périodes financières commençant le 1er janvier 2022.

Amendements à IFRS 3

Des modifications mineures ont été apportées à IFRS 3 Regroupements d'entreprises afin de mettre à jour les références au Cadre conceptuel de l'information financière et d'ajouter une exception pour la comptabilisation des passifs et des passifs éventuels entrant dans le champ d'application d'IAS 37 Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels et de l'Interprétation 21 Prélèvements. Les amendements confirment également que les actifs éventuels ne doivent pas être comptabilisés à la date d'acquisition.

2.1.5 Normes et interprétations nouvelles et modifiées non encore adoptées par le Groupe

Amendements à IAS 37

L'amendement entre en vigueur le 1er janvier 2022.

L'amendement à IAS 37 précise que les coûts directs de l'exécution d'un contrat comprennent à la fois les coûts marginaux de l'exécution du contrat et une affectation des autres coûts directement liés à l'exécution des contrats. Avant de comptabiliser

une provision distincte pour un contrat déficitaire, l'entité comptabilise toute perte de valeur survenue sur les actifs utilisés pour l'exécution du contrat.

L'amendement entre en vigueur le 1er janvier 2022.

Améliorations annuelles des normes IFRS 2018-2020

Les améliorations suivantes ont été finalisées en mai 2020:

- ▶ IFRS 9 Instruments financiers - clarifie lesquels des frais doivent être inclus dans le test des 10 % pour la décomptabilisation des passifs financiers.
- ▶ IFRS 16 Contrats de location - modification de l'exemple illustratif 13 pour supprimer l'illustration des paiements du bailleur relatifs aux améliorations locatives, afin d'éliminer toute confusion sur le traitement des incitations à la location.
- ▶ IFRS 1 Première adoption des normes internationales d'information financière - permet aux entités qui ont évalué leurs actifs et leurs passifs à la valeur comptable enregistrée dans les livres de leur société mère d'évaluer également tout écart de conversion cumulé en utilisant les montants déclarés par la société mère. Cette modification s'appliquera également aux entreprises associées et aux coentreprises qui ont bénéficié de la même exemption de l'IFRS 1.
- ▶ - IAS 41 Agriculture - suppression de l'obligation pour les entités d'exclure les flux de trésorerie pour l'impôt lorsqu'elles évaluent la juste valeur selon l'IAS 41. Cet amendement vise à s'aligner sur l'exigence de la norme d'actualiser les flux de trésorerie sur une base après impôt.

Les améliorations annuelles susmentionnées entrent en vigueur le 1er janvier 2022.

Amendements à IFRS 10 et à IAS 28

L'IASB a apporté des modifications de portée limitée à IFRS 10 États financiers consolidés et à IAS 28 Participations dans des entreprises associées et des coentreprises.



Ces modifications apportent des précisions sur le traitement comptable des ventes ou des apports d'actifs entre un investisseur et ses entreprises associées ou ses coentreprises. Ils confirment que le traitement comptable dépend du fait que les actifs non monétaires vendus ou apportés à une entreprise associée ou à une coentreprise constituent ou non une "entreprise" (telle que définie dans IFRS 3 Regroupements d'entreprises).

Si les actifs non monétaires constituent une entreprise, l'investisseur comptabilisera la totalité du profit ou de la perte sur la vente ou l'apport des actifs. Si les actifs ne répondent pas à la définition d'une entreprise, le profit ou la perte est comptabilisé par l'investisseur uniquement à hauteur des intérêts de l'autre investisseur dans l'entreprise associée ou la coentreprise. Les modifications s'appliquent de manière prospective.

En décembre 2015, l'IASB a décidé de reporter la date d'application de cet amendement jusqu'à ce que l'IASB ait finalisé son projet de recherche sur la méthode de mise en équivalence.

Il n'y a pas d'autres IFRS ou interprétations de l'IFRIC qui ne sont pas encore en vigueur et dont on pourrait s'attendre à ce qu'elles aient un impact significatif sur la Compagnie au cours des périodes de déclaration actuelles ou futures et sur les transactions futures prévisibles.

2.2 Principes de consolidation et de mise en équivalence

Filiales

Les filiales sont toutes les entités (y compris les entités structurées) sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle. Le Groupe contrôle une entité lorsque le Groupe est exposé ou a des droits sur des rendements variables provenant de son implication dans l'entité et a la capacité d'affecter ces rendements grâce à son pouvoir de diriger les activités de l'entité. Les filiales sont consolidées par intégration globale à partir de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à partir de la date à laquelle le contrôle cesse.

La méthode de l'acquisition est utilisée pour comptabiliser les regroupements d'entreprises par le Groupe.

Les transactions inter-sociétés, les soldes et les gains non réalisés sur les transactions entre sociétés du Groupe sont éliminés. Les pertes non réalisées sont également éliminées à moins que la transaction ne fournisse la preuve d'une dépréciation de l'actif transféré. Les méthodes comptables des filiales ont été modifiées lorsque cela était nécessaire pour assurer la cohérence avec les méthodes adoptées par le Groupe.

Les participations sans contrôle dans les résultats et les fonds propres des filiales sont indiquées séparément dans l'état de résultat consolidé, l'état de résultat global, l'état de variations de capitaux et l'état de la situation financière, le cas échéant, dans les cas où les filiales n'appartiennent pas entièrement au Groupe.

Entreprises associées

Les entreprises associées sont toutes les entités sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable, mais sans contrôle ni contrôle conjoint. C'est généralement le cas lorsque le Groupe détient entre 20% et 50% des droits de vote. Les participations dans les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, après avoir été initialement comptabilisées au coût.

Mise en équivalence

Selon la méthode de mise en équivalence, les participations sont initialement comptabilisées au coût et sont ensuite ajustées pour comptabiliser la part du Groupe dans les profits ou les pertes de l'entreprise détenue postérieurement à l'acquisition en résultat, et la part du Groupe dans les mouvements des autres éléments du résultat global de l'entreprise détenue en autres éléments du résultat global. Les dividendes reçus ou à recevoir des entreprises associées et des coentreprises sont comptabilisés en réduction de la valeur comptable de l'investissement.

Lorsque la part du Groupe dans les pertes d'une participation comptabilisée en équivalence est égale ou supérieure à sa participation dans l'entité, y compris toute autre créance à long terme non garantie, le Groupe ne comptabilise pas de pertes supplémentaires, sauf s'il a encouru des obligations ou effectué des paiements au nom de l'autre entité.

Les gains non réalisés sur les transactions entre le Groupe et ses entreprises associées et coentreprises sont éliminés à hauteur de la participation du Groupe dans ces entités. Les pertes non réalisées sont également éliminées, sauf si la transaction fournit des preuves d'une dépréciation de l'actif transféré.

La valeur comptable des investissements comptabilisés en capitaux propres est soumise à un test de dépréciation conformément à la politique décrite à la note 2.5.

Changements dans les participations

Le Groupe traite les transactions avec les intérêts minoritaires qui n'entraînent pas de perte de contrôle comme des transactions avec les actionnaires du Groupe. Un changement de participation entraîne un ajustement entre les valeurs comptables des participations de contrôle et des participations sans contrôle afin de refléter leurs intérêts relatifs dans la filiale. Toute différence entre le montant de l'ajustement des participations ne donnant pas le contrôle et toute contrepartie payée ou reçue est comptabilisée dans une réserve distincte au sein des capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère.

Lorsque le Groupe cesse de consolider ou de comptabiliser en capitaux propres un investissement en raison d'une perte de contrôle, de contrôle conjoint ou d'influence notable, toute participation conservée dans l'entité est réévaluée à sa juste valeur, la variation de la valeur comptable étant comptabilisée en résultat. Cette juste valeur devient la valeur comptable initiale aux fins de la comptabilisation ultérieure de la participation conservée en tant qu'entreprise associée, coentreprise ou actif financier. En outre, tout montant précédemment comptabilisé en autres

éléments du résultat global pour cette entité est comptabilisé comme si le Groupe avait directement cédé les actifs ou les passifs correspondants. Cela peut signifier que les montants précédemment comptabilisés en autres éléments du résultat global sont reclassés en résultat.

Lorsque la participation dans une coentreprise ou une entreprise associée est réduite mais que le contrôle conjoint ou l'influence notable est conservé, seule une part proportionnelle des montants précédemment comptabilisés en autres éléments du résultat global est reclassée en résultat le cas échéant.

2.3 Conversion de devises étrangères

Monnaie fonctionnelle et de présentation

Les éléments inclus dans les états financiers sont évalués en utilisant la devise de l'environnement économique primaire dans lequel l'entité opère ("la devise fonctionnelle"). Les états financiers sont présentés en cedi ghanéen (GHC), qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation de l'entreprise.

Transactions et soldes

Les éléments non monétaires qui sont évalués à la juste valeur dans une devise étrangère sont convertis en utilisant les taux de change à la date à laquelle la juste valeur a été déterminée. Les écarts de conversion sur les actifs et les passifs comptabilisés à la juste valeur sont comptabilisés comme faisant partie du gain ou de la perte de juste valeur. Les éléments non monétaires qui sont évalués en termes de coût historique dans une devise étrangère sont convertis aux taux de change en vigueur aux dates de la comptabilisation initiale.

Les éléments non monétaires qui sont évalués à la juste valeur dans une devise étrangère sont convertis en utilisant les taux de change à la date à laquelle la juste valeur a été déterminée. Les écarts de conversion sur les actifs et les passifs comptabilisés à la juste valeur sont comptabilisés comme faisant partie du gain ou de la perte de juste valeur. Les éléments non monétaires qui sont



évalués en termes de coût historique dans une devise étrangère sont convertis aux taux de change en vigueur aux dates de la comptabilisation initiale.

Sociétés de groupe

Les résultats et la situation financière des opérations étrangères qui ont une monnaie fonctionnelle différente de la monnaie de présentation sont convertis dans la monnaie de présentation comme suit :

- ▶ les actifs et passifs de chaque bilan présenté sont convertis au taux de clôture à la date de cet état de la situation financière,
- ▶ les produits et les charges de chaque état de résultat et état du résultat global sont convertis aux taux de change moyens (sauf si cela ne constitue pas une approximation raisonnable de l'effet cumulé des taux en vigueur aux dates des transactions, auquel cas les produits et les charges sont convertis aux dates des transactions), et
- ▶ tous les écarts de change qui en résultent sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

Lors de la consolidation, les écarts de change résultant de la conversion de tout investissement net dans des entités étrangères, ainsi que des emprunts et autres instruments financiers désignés comme couvertures de ces investissements, sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Lorsqu'une activité à l'étranger est vendue ou que des emprunts faisant partie de l'investissement net sont remboursés, les différences de change associées sont reclassées en résultat, dans le cadre du profit ou de la perte sur la vente.

Le goodwill et les ajustements de la juste valeur résultant de l'acquisition d'une activité à l'étranger sont traités comme des actifs et des passifs de l'activité à l'étranger et convertis au taux de clôture.

2.4 Immobilisations corporelles

Comptabilisation initiale

Les immobilisations corporelles sont initialement enregistrées au cout moins l'amortissement cumulé

et les pertes de valeur. Les coûts comprennent les dépenses directement attribuées à l'acquisition de l'actif. Les logiciels achetés qui font partie intégrante des fonctionnalités de l'équipement concerne sont immobilisés comme composants de cet équipement. Lorsque certaines parties d'un élément ont des durées utiles différentes, elles sont comptabilisées comme des éléments séparés (éléments majeurs).

Le coût des actifs auto-construits comprend le coût des matériaux et de la main-d'œuvre directe, tous les autres coûts directement attribuables à la mise en état de fonctionnement des actifs pour leur utilisation prévue, les coûts de démontage et d'enlèvement des éléments et de remise en état du site sur lequel ils se trouvent, et les coûts d'emprunt capitalisés.

Coûts subséquents

Le coût de remplacement d'une partie d'une immobilisation corporelle est comptabilisé dans la valeur comptable de l'immobilisation s'il est probable que les avantages économiques futurs inhérents à cette partie iront à la Compagnie et si son coût peut être évalué de manière fiable. Les coûts de l'entretien quotidien des immobilisations corporelles sont comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont encourus.

Amortissement

L'amortissement est calculé pour amortir le coût des éléments d'immobilisations corporelles moins leurs valeurs résiduelles estimées, selon la méthode linéaire, sur leur durée de vie utile estimée, et est généralement comptabilisé dans le compte de résultat.

Les valeurs résiduelles, les durées d'utilité et la méthode d'amortissement des actifs sont revues à la fin de chaque exercice financier et ajustées de manière prospective, le cas échéant.

Les durées de vie utile estimées des immobilisations corporelles aux taux annuels suivants pour la période actuelle et les périodes comparatives sont les suivantes :

Bâtiment siège	-	3%
Fournitures de bureau	-	15% à 20%
Ordinateurs	-	33,3%
Véhicules automobiles	-	25%

Les méthodes d'amortissement, les durées de vie utile et les valeurs résiduelles sont réévaluées à chaque date de rapport. Les gains et pertes sur la cession d'immobilisations corporelles sont inclus dans le compte de résultat.

Décomptabilisation

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée lors de sa cession ou lorsqu'aucun avantage économique n'est attendu de son utilisation ou cession. Tout gain ou perte constaté lors de la décomptabilisation d'un actif (différence entre le produit net de la cession et la valeur comptable de l'actif) est inclus dans l'année de sa décomptabilisation.

Réévaluation

Une augmentation de valeur comptable à la suite de la réévaluation des terres et des bâtiments sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et constatés en capitaux propres. Des diminutions qui contrebalancent les augmentations précédentes du même actif sont comptabilisées en autres éléments du résultat global et porté au débit du compte de capital excédentaire comptabilisé directement en capitaux propres. Les autres diminutions sont comptabilisées en résultat.

A la suite de la vente des actifs réévalués, les montants compris dans le compte de capital excédentaire sont transférés au compte de revenu excédentaire.

2.5 Immeubles de placement

Les propriétés non occupées par la Compagnie et destinées à générer une revenue locative à long terme ou en vue de valoriser le capital ou les deux sont assimilées à des biens de placement. Les immeubles de placement comprennent les immeubles en

cours de construction ou d'aménagement en vue d'utilisation ultérieure en tant qu'immeuble de placement.

Un immeuble de placement est évalué initialement à son coût, y compris les coûts de transaction connexes et, le cas échéant, les coûts d'emprunt.

Après une première comptabilisation, les immeubles de placement sont évalués à leur juste valeur. Les immeubles en construction sont évalués à leur juste valeur si celle-ci est déterminable de façon fiable.

La juste valeur d'un immeuble de placement reflète, entre autre, le revenu locatif de contrats de location courants et des hypothèses qui seraient utilisées par les intervenants du marché dans leur estimation du prix de l'immeuble dans les conditions actuelles du marché.

Si l'évaluation obtenue pour un immeuble en location est nette de tous les paiements dont l'exécution est attendue, tout passif de location comptabilisé séparément dans l'état de la situation financière est intégré, à des fins comptables, à la valeur comptable de l'immeuble de placement.

Les variations de la juste valeur sont comptabilisées en résultat. Les immeubles de placement sont décomptabilisés lors de leur cession.

Lorsque le Groupe dispose d'un bien à sa juste valeur dans une transaction sans lien de dépendance, la valeur comptable précédant la vente est ajustée au prix de la transaction, et l'ajustement est enregistré en résultat.

Lorsqu'un bien occupé par son propriétaire devient un immeuble de placement, il est reclassé en immobilisation corporelle. Sa juste valeur à la date de reclassification devient son coût aux fins comptables subséquents. Si un élément d'un immeuble occupé par son propriétaire devient un bien de placement suite à un changement d'utilisation, tout écart entre la valeur comptable et la valeur juste de cet élément à la date de la cession est traité de la même manière qu'une réévaluation dans le cadre d'IAS 16. Toute augmentation de la valeur comptable du bien qui en résulte est comptabilisée en résultat dans la mesure



où cette augmentation annule une perte antérieure, et tout solde de l'augmentation est comptabilisé en autres éléments du résultat global et augmente l'écart de réévaluation dans les capitaux propres.

Lorsqu'un immeuble de placement subit un changement d'utilisation mis en évidence par un commencement d'aménagement en vue de sa vente, la propriété est transférée aux stocks. Le coût présumé d'un immeuble de placement pour sa comptabilisation ultérieure en tant que stocks constitue sa valeur juste à la date du changement d'utilisation.

Contrats de location

Les immeubles de placement sont loués à des locataires dans le cadre de contrats de location simple dont les loyers sont payables trimestriellement, semestriellement ou annuellement. Les loyers de certains contrats incluent des augmentations liées à l'inflation, mais il n'y a pas d'autres loyers variables dépendant d'un indice ou d'un taux. Lorsque cela est jugé nécessaire pour réduire le risque de crédit, le Groupe peut obtenir des garanties bancaires pour la durée du contrat de location.

Bien que le Groupe soit exposé à des changements de la valeur résiduelle à la fin des contrats de location actuels, le Groupe conclut généralement de nouveaux contrats de location simple et ne réalisera donc pas immédiatement une réduction de la valeur résiduelle à la fin de ces contrats. Les attentes concernant les valeurs résiduelles futures sont reflétées dans la juste valeur des propriétés.

2.6 Actifs incorporels

Les immobilisations incorporelles comprennent le coût des logiciels informatiques. Ils sont évalués à leur coût, moins les amortissements cumulés et les pertes de valeur cumulées. L'amortissement est comptabilisé sur une base linéaire, en tenant compte de la valeur résiduelle et de la durée de vie utile estimée à 3 ans.

2.7 Dépréciations d'actifs non-financiers

Les actifs non-financiers sont revus à chaque date

de clôture pour déterminer s'il y a une indication de dépréciation. En présence d'une telle indication, la valeur recouvrable est estimée. Aux fins de l'évaluation du montant recouvrable, les actifs sont comparés aux niveaux les plus bas pour lesquelles il existe des flux de trésorerie individuellement identifiables (unités génératrices de trésorerie -UGT). La valeur recouvrable d'un actif est le montant le plus élevé entre sa juste valeur moins le coût de la vente et sa valeur d'utilité (à savoir la valeur actuelle des flux futurs prévus de l'actif en question ou des UGT). Une dépréciation est comptabilisée en résultat à raison de l'excédent de la valeur comptable d'un actif sur sa valeur recouvrable.

Le Groupe évalue les pertes de valeur pour déceler des reprises lorsque les événements ou les circonstances indiquent qu'une telle mesure est pertinente. La valeur comptable accrue d'un actif ou d'une reprise de valeur ne pourra dépasser la valeur comptable qui aurait été déterminée (nette des amortissements) si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée au cours des exercices précédents.

2.8 Impôts

L'impôt sur le revenu de l'exercice comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il est lié à des éléments comptabilisés directement dans les fonds propres ou dans les autres éléments du résultat global, auquel cas l'impôt connexe est également comptabilisé en fonds propres ou autres éléments du résultat global.

Impôt exigible

Les actifs et passifs d'impôt sur le revenu pour la période en cours sont évalués au montant que l'on s'attend à recouvrer auprès des autorités fiscales ou à leur verser. Les taux d'imposition et les lois fiscales utilisés pour calculer le montant sont ceux qui sont en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de clôture. Les actifs et passifs d'impôt sur le résultat courant comprennent également les ajustements pour l'impôt que l'on s'attend à devoir payer ou à recouvrer au titre des périodes précédentes. L'impôt sur le résultat courant relatif aux éléments comptabilisés directement en capitaux propres

ou en autres éléments du résultat global est comptabilisé en capitaux propres ou en autres éléments du résultat global et non en résultat.

Impôt différé

L'impôt différé sur le revenu est comptabilisé pour les différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs à des fins d'information financière et les montants utilisés à des fins fiscales. L'impôt sur le revenu différé n'est pas comptabilisé pour les différences temporaires lors de la comptabilisation initiale des actifs ou des passifs dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice ou la perte comptable ni le bénéfice ou la perte imposable.

L'évaluation de l'impôt différé sur le revenu reflète les conséquences fiscales qui découleraient de la manière dont le Groupe s'attend, à la fin de l'exercice, à recouvrer ou à régler la valeur comptable de ses actifs et passifs.

L'impôt sur le revenu différé est mesuré aux taux d'imposition qui devraient être appliqués aux différences temporaires lorsqu'elles s'annulent, en utilisant les taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de clôture.

Les actifs et passifs d'impôts différés sur le revenu sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les passifs et actifs d'impôts courants sur le revenu, et s'ils concernent des impôts prélevés par la même autorité fiscale.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour les crédits d'impôt et les différences temporelles déductibles, dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables futurs seront disponibles et qu'ils pourront être utilisés. Les actifs d'impôt différé sont examinés à chaque date de clôture et sont réduits dans la mesure où il n'est plus probable que l'avantage fiscal correspondant sera réalisé.

2.9 Instruments financiers

2.9.1 Actifs financiers non dérivés

Comptabilisation initiale

Le Groupe comptabilise initialement les actifs financiers à la date de transaction. La date de transaction est la date à laquelle le Groupe s'engage à acheter ou à vendre l'actif.

Classification et évaluation

Le Groupe classe les instruments financiers en catégories qui reflètent la nature de l'information et tiennent compte des caractéristiques de ces instruments financiers. Le Groupe classe ses actifs financiers dans les catégories suivantes : disponibles à la vente, prêts et créances et détenus jusqu'à leur échéance. La classification dépend de l'objectif pour lequel les investissements ont été acquis. La Direction détermine le classement de ses placements au moment de la comptabilisation initiale. La classification est présentée dans le tableau suivant :

Catégorie (d'après la définition de la Compagnie)		Sous-catégories
Prêts et créances	Trésorerie et équivalents de trésorerie	
	Créances sur des entités cédantes ou rétrocédantes compagnies	
	Autres produits à recevoir (hors actifs non-financiers)	
Détenu jusqu'à l'échéance	Bons d'Etat, dépôt à terme et titres de créances de sociétés	Non coté
Actifs financiers disponible à la vente	Titres de placement – titres de capitaux propres	Coté
		Non coté



(i) *Prêts et créances*

Les prêts et créances sont des actifs financiers à paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ces actifs sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, majorée de tous les coûts de transaction directement imputables.

À la suite de la comptabilisation initiale, les prêts et créances sont évalués au coût amorti en utilisant le taux d'intérêt effectif, moins les éventuelles pertes de valeur.

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Les placements détenus jusqu'à leur échéance sont des actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables et à échéance fixe que la Direction du Groupe a l'intention positive et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance autre que :

- ▶ celles que le Groupe, lors de la comptabilisation initiale, désigne comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat;
- ▶ ceux que le Groupe désigne comme étant disponibles à la vente ; et
- ▶ ceux qui répondent à la définition des prêts et créances.

(ii) *Placements disponibles à la vente*

Les actifs disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés destinés à être détenus pour une durée indéterminée, qui peuvent être vendus pour répondre à des besoins de liquidité ou à des variations de taux d'intérêt, de taux de change ou de cours des actions, ou qui ne sont pas classés comme des prêts et créances, des placements détenus jusqu'à leur échéance ou des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, majorée de tous les coûts de transaction directement imputables.

Après la comptabilisation initiale, ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de celle-ci, autres que les pertes de valeur, sont comptabilisées en

autres éléments du résultat global et présentées dans les réserves disponibles à la vente dans les capitaux propres. Lorsqu'un investissement est décomptabilisé, le profit ou la perte accumulée dans les capitaux propres est reclassé en résultat.

Décomptabilisation

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie des actifs financiers expirent ou lorsque le Groupe transfère la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété. Tout intérêt dans les actifs financiers transférés qui est créé ou récupéré par le Groupe est comptabilisé comme un actif ou un passif distinct.

2.9.2 Passifs financiers non-dérivés

Comptabilisation initiale et mesure

Les passifs financiers non dérivés sont comptabilisés initialement à la juste valeur plus, pour les instruments qui ne sont pas à la juste valeur par le biais du compte de résultat, tout coût de transaction directement attribuable. Après la comptabilisation initiale, les passifs financiers non dérivés sont évalués au coût amorti en utilisant le taux d'intérêt effectif, moins toute perte de valeur éventuelle.

Classification

Le Groupe classe les passifs financiers non dérivés dans la catégorie des autres passifs financiers. Les autres passifs financiers comprennent les créances en cours, les dettes envers les sociétés cédantes/ rétrocedantes et les autres dettes.

Décomptabilisation

Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsque les obligations contractuelles sont acquittées, annulées ou expirent.

2.9.3 Détermination de la juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour vendre un actif ou payé pour transférer un passif dans le cadre d'une transaction ordonnée entre des acteurs

du marché à la date d'évaluation du principal ou, en son absence, du marché le plus avantageux auquel le Groupe a accès à cette date.

La juste valeur des actifs financiers du Groupe est basée sur les prix des offres cotées. Lorsque la juste valeur d'un actif financier ne peut pas être évaluée de manière fiable, l'investissement est comptabilisé au coût moins toute dépréciation.

2.9.4 Compensation

Les actifs et passifs financiers sont compensés et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière lorsque et seulement lorsque le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants et qu'il a l'intention soit de les régler sur une base nette, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

2.9.5 Dépréciation d'actifs financiers non dérivés

Le Groupe évalue à chaque date de rapport s'il existe des preuves objectives qu'un actif financier est déprécié. Un actif financier n'est déprécié et des pertes de valeur ne sont encourues que s'il existe une preuve objective de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements survenus après la comptabilisation initiale de l'actif (un "événement générateur de pertes") et si cet événement générateur de pertes a un impact sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier qui peut être estimé de manière fiable.

Les preuves objectives qu'un actif financier est déprécié sont notamment les suivantes :

- ▶ Des difficultés financières importantes de l'émetteur ou du débiteur ;
- ▶ Une rupture de contrat telle qu'un défaut de paiement ;
- ▶ Un changement défavorable dans l'état de paiements de l'émetteur ou du débiteur ; et
- ▶ Des conditions économiques qui conduisent à des défauts de paiements sur les actifs du Groupe.

S'il existe des preuves objectives qu'une perte de valeur a été subie sur des prêts et créances

comptabilisés au coût amorti, le montant de la perte est mesuré comme la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés actualisés au taux d'intérêt effectif initial de l'actif financier. La valeur comptable de l'actif est réduite et le montant de la perte est comptabilisé en résultat.

Dans le cas des participations classées comme disponibles à la vente, le Groupe évalue à chaque date de clôture s'il existe une preuve objective de la dépréciation d'un actif financier disponible à la vente, y compris, dans le cas des participations, une baisse importante ou prolongée de la juste valeur du titre en dessous de son coût. S'il existe une telle preuve, la perte cumulée, qui est évaluée comme la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur actuelle de l'investissement, est sortie des capitaux propres et comptabilisée dans le compte de résultat.

2.10 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les dépôts à vue auprès des banques et les placements d'une durée initiale de trois mois ou moins dans des instruments du marché monétaire qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

2.11 Capital social

Les actions sont classées comme des capitaux propres lorsqu'il n'y a pas d'obligation de transférer des liquidités ou d'autres actifs. Les coûts différentiels directement imputables à l'émission d'instruments de capitaux propres sont présentés en déduction des capitaux propres ou en déduction du produit, net d'impôt. Les actions ordinaires sont classées en tant que capital déclaré dans les capitaux propres.

2.12 Contrats de réassurance

Classification de contrats de réassurance

Le Groupe émet des contrats qui transfèrent le risque de réassurance ou le risque financier, ou les



deux. Les contrats de réassurance sont ceux que le Groupe prend en charge et cède en réassurance dans le cours normal de ses activités, avec des limites de rétention variant selon les branches d'activité. Dans le cadre des contrats de réassurance, le Groupe accepte un risque de réassurance important de la part d'une autre partie (le titulaire de la police) en acceptant d'indemniser le titulaire de la police ou un autre bénéficiaire si un événement futur incertain spécifié (l'événement assuré) a un effet négatif sur le titulaire de la police.

Les contrats d'investissement sont les contrats qui transfèrent un risque financier sans risque de réassurance significatif.

Comptabilisation et évaluation

(i) Primes

Les primes brutes comprennent les primes des contrats conclus au cours de l'année, qu'elles se rapportent en tout ou en partie à un exercice comptable ultérieur, et sont présentées brutes de commission aux intermédiaires et hors taxe sur la valeur ajoutée. Les primes émises comprennent les ajustements des primes émises au cours des périodes précédentes. Les primes de réassurance cédées sont comptabilisées en charges.

(ii) Primes non acquises

Les primes non acquises, qui représentent la part des primes émises dans la période en cours qui se rapportent à des risques non échus à la fin de l'exercice et qui sont différées et comptabilisées au prorata temporis.

(iii) Sinistres encourus

Les sinistres encourus sont constitués des sinistres et des frais de gestion des sinistres payés au cours de l'exercice, ainsi que de la variation de la provision pour sinistres en suspens, et sont imputés au compte de résultat au fur et à mesure qu'ils sont encourus.

Les sinistres en suspens comprennent l'estimation par le Groupe du coût final non actualisé du règlement de tous les sinistres encourus mais

non payés à la date de déclaration, qu'ils aient été déclarés ou non. Les ajustements des montants des provisions pour sinistres constituées au cours des exercices précédents sont reflétés dans la période au cours de laquelle les ajustements sont effectués et sont présentés séparément, s'ils sont significatifs.

(iv) Créances et dettes liées aux contrats de réassurance

Les créances et les dettes envers les entités cédantes et rétrocédantes au titre des contrats de réassurance sont comptabilisées à l'échéance.

Les montants recouvrables au titre des contrats de réassurance font l'objet d'une évaluation de la dépréciation à chaque date de clôture. Ces actifs sont considérés comme dépréciés s'il existe une indication objective, résultant d'un événement survenu après leur comptabilisation initiale, que le Groupe pourrait ne pas recouvrer tous les montants dus et qu'il y a un impact mesurable de manière fiable sur les montants que le Groupe recevra du réassureur. Les pertes de valeur sont comptabilisées en résultat.

(v) Commissions payables et à recevoir

Le Groupe reçoit des commissions d'autres compagnies d'assurance et de réassurance pour leur donner des affaires (qui pourraient résulter de réassurances dans le cadre de facultatives, de traités et de quotas).

Il verse également des commissions aux courtiers d'assurance et autres compagnies de réassurance pour les affaires qu'ils lui confient. Les commissions à recevoir et à payer sont reflétées dans les états de la situation financière.

(v) Commissions payables et à recevoir (suite)

Une partie des commissions à payer est différée et amortie sur la période au cours de laquelle la prime correspondante est acquise et comptabilisée comme actif d'acquisition différé.

Les commissions à recevoir sont comptabilisées en tant que produit dans la période au cours de laquelle elles sont gagnées.

Les commissions et autres coûts d'acquisition qui varient en fonction des contrats de réassurance et du renouvellement des contrats existants, et qui sont liés à ceux-ci, sont capitalisés. Les frais d'acquisition reportés sont ensuite amortis sur la durée des polices au fur et à mesure que les primes sont acquises.

(vi) *Frais d'acquisition différés*

(vii) *Remboursements de sauvetage et de subrogation*

Certains contrats de réassurance permettent au Groupe de vendre des biens acquis dans le cadre du règlement d'un sinistre. Le Groupe peut également avoir le droit de poursuivre des tiers pour le paiement de tout ou partie des frais. Les estimations des récupérations et des remboursements par subrogation sont considérées comme une provision dans l'évaluation du passif d'assurance pour les sinistres, et les biens de récupération sont comptabilisés dans les autres actifs lorsque le passif est réglé. La provision est le montant qui peut raisonnablement être recouvré lors de la cession du bien. Lorsqu'une créance est dépréciée, le Groupe réduit la valeur comptable à sa valeur recouvrable, c'est-à-dire aux flux de trésorerie futurs estimés actualisés au taux d'intérêt effectif initial de l'instrument et continue à dérouler l'escompte en tant que produit d'intérêts.

2.13 Avantages aux employés

Régimes à cotisations définies

Un régime à cotisations définies est un régime d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu duquel l'entité paie des cotisations fixes à une entité distincte et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des montants futurs. Les obligations de cotisations aux régimes à cotisations définies sont comptabilisées en charges dans le compte de résultat des périodes au cours desquelles les services sont rendus par les employés. La Compagnie contribue à un régime à cotisations définies.

Le Groupe gère également un régime volontaire à cotisations définies pour ses employés. Les actifs de

ce régime sont détenus par une autre entité qui gère le régime au nom des salariés. Le régime est financé par les cotisations des salariés et de l'employeur. Les prestations sont versées au personnel qui prend sa retraite conformément aux règles du régime.

Avantages à court terme

Les obligations à court terme au titre des avantages du personnel sont évaluées sur une base non actualisée et sont comptabilisées en charges lorsque le service correspondant est fourni. Une provision est comptabilisée pour le montant que l'on s'attend à payer au titre des primes en espèces à court terme ou des plans d'intéressement aux bénéficiaires si le Groupe a une obligation actuelle, légale ou implicite, de payer ce montant en raison des services passés fournis par le membre du personnel et si l'obligation peut être estimée de manière fiable.

Autres obligations postérieures à l'emploi

Le Groupe n'a aucune obligation en matière d'avantages postérieurs à l'emploi pour les retraités, les anciens employés ou les employés actuels, à l'exception de la facture médicale du personnel retraité et du conjoint.

Prestations de cessation d'emploi

Des indemnités de licenciement sont dues lorsque le Groupe met fin à l'emploi avant la date normale de départ à la retraite, ou lorsqu'un employé accepte un départ volontaire en échange de ces indemnités.

2.14 Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle, juridique ou implicite, dont l'échéance ou le montant est incertain, résultant d'événements passés et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et qu'une estimation fiable du montant de l'obligation peut être effectuée.

Les provisions sont évaluées comme la valeur actuelle de la meilleure estimation de la Direction concernant les dépenses nécessaires pour régler l'obligation à la date de clôture. Lorsque l'effet de

l'actualisation est significatif, les provisions sont actualisées en utilisant des taux d'actualisation avant impôt qui reflètent l'évaluation actuelle du marché de la valeur temps de l'argent et, le cas échéant, des risques spécifiques au passif.

2.15 Distribution des dividendes

Le dividende aux actionnaires est comptabilisé comme un passif dans les états financiers de la période au cours de laquelle les dividendes sont approuvés par les actionnaires.

Revenus de dividendes

Les revenus de dividendes pour les actions disponibles à la vente sont comptabilisés lorsque le droit de recevoir le paiement est établi.

3. Estimations et jugements comptables critiques

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations, de jugements et d'hypothèses comptables qui pourraient avoir une incidence importante sur les résultats réels et les montants déclarés de l'actif et du passif au cours du prochain exercice financier. La Direction doit également faire preuve de jugement dans l'application des politiques comptables du Groupe. Les estimations et les jugements sont continuellement évalués et sont basés sur des facteurs tels que l'expérience historique et les meilleures estimations actuelles d'événements futurs incertains qui sont considérés comme raisonnables dans les circonstances. Sauf indication contraire, aucun changement significatif des hypothèses n'est intervenu au cours de l'exercice.

Les estimations et les jugements qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours du prochain exercice sont examinés ci-dessous.

3.1 La responsabilité ultime découlant des demandes d'indemnisation faites dans le cadre de contrats de réassurance

L'estimation du passif ultime découlant des sinistres survenus dans le cadre de contrats de réassurance

est l'estimation comptable la plus critique du groupe. Plusieurs sources d'incertitude doivent être prises en compte dans l'estimation du passif que le Groupe paiera en fin de compte pour ces sinistres.

Ces estimations reposent sur l'expérience passée, ajustée en fonction des effets des développements actuels et des tendances probables, ce qui est considéré comme une base appropriée pour prévoir les événements futurs. Les estimations et les hypothèses du Groupe sont revues et mises à jour à mesure que de nouvelles informations deviennent disponibles.

Les hypothèses sous-jacentes appliquées dans le processus de détermination des passifs ultimes (passifs techniques) des contrats d'assurance sont présentées dans la note 4.1.1.

3.2 Actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance

Conformément aux directives de l'IAS 39, le Groupe classe certains actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables et à échéance fixe comme étant détenus jusqu'à leur échéance. Cette classification requiert un jugement important. En faisant ce jugement, le Groupe évalue son intention et sa capacité à détenir de tels actifs jusqu'à leur échéance. Si le Groupe ne parvient pas à conserver ces actifs jusqu'à l'échéance autrement que dans des circonstances spécifiques - par exemple, en vendant un montant insignifiant proche de l'échéance - il devra classer toute la catégorie comme disponible à la vente. Les actifs seraient donc évalués à leur juste valeur au lieu du coût amorti. Si tous les actifs détenus jusqu'à l'échéance devaient être ainsi reclassés, la valeur comptable serait réduite de 8 057 179 GH¢ (2019 : 6 595 102 GH¢), avec une écriture correspondante dans la réserve de juste valeur dans les capitaux propres.

3.3 Dépréciation des titres de participation disponibles à la vente

Le Groupe détermine qu'un placement en actions disponible à la vente est déprécié lorsqu'il y a eu une baisse importante ou prolongée de sa juste valeur en dessous de son coût. Cette détermination de ce qui est significatif ou prolongé requiert du

jugement. Pour ce faire, le Groupe évalue, entre autres, la volatilité normale du prix de l'action. En outre, une dépréciation peut être appropriée lorsqu'il existe des preuves de détérioration de la santé financière de l'entreprise détenue, des performances de l'industrie et du secteur, des changements technologiques et des flux de trésorerie opérationnels et de financement.

Le Groupe n'a pas subi de dépréciation au cours de l'année sur les titres d'investissement disponibles à la vente imputés au compte de résultat (2019 : néant).

3.4 Impôts sur le revenu

Des estimations significatives sont nécessaires pour déterminer la provision pour impôts sur le revenu. Il existe certaines transactions et certains calculs pour lesquels la détermination finale de l'impôt est incertaine. Le Groupe comptabilise des passifs pour les questions de contrôle fiscal anticipé en se basant sur des estimations de l'éventualité d'un impôt supplémentaire.

4. Assurance et gestion des risques financiers

4.1 Gestion du risque de réassurance

4.1.1 Exposition au risque de réassurance

Lorsque le résultat fiscal final de ces questions est différent des montants qui ont été initialement comptabilisés, ces différences auront un impact sur les provisions pour impôts sur le revenu et les impôts différés.

3.5 Juste valeur des participations non cotées

La juste valeur des placements en actions sans prix cotés ou données de marché observables est estimée sur la base d'hypothèses appropriées, notamment le coût moins la dépréciation.

Le Groupe souscrit les risques que les personnes physiques, morales ou autres entités souhaitent transférer à un assureur. Ces risques peuvent concerner les biens, les accidents, les accidents corporels, les risques automobiles, les risques de responsabilité, les risques maritimes et les autres

risques qui peuvent résulter d'un événement assuré. Ainsi, le Groupe est exposé à l'incertitude concernant le moment, la fréquence et la gravité des sinistres dans le cadre des contrats de réassurance. Le principal risque est que la fréquence et/ou la gravité des sinistres soient plus importantes que prévu.

Fréquence et gravité des sinistres

Le risque principal dans l'entreprise est la possibilité que l'événement assuré se produise avec la probabilité que les sinistres réels dépassent le montant des primes et des réserves de réassurance disponibles.

La possibilité de tels événements ne peut être éliminée. La seule option consiste à minimiser autant que possible les conséquences financières de chaque événement. Le Groupe s'est efforcé d'y parvenir en mettant en place des programmes de réassurance qui assurent la protection des risques individuels et des événements catastrophiques. Le Groupe a ensuite conclu des accords de rétrocession avec des rétrocessionnaires de renom. L'objectif est de s'assurer que le Groupe est protégé de manière adéquate contre tous les engagements pris dans le cadre de ses opérations commerciales.

Les accords de rétrocession ne libèrent toutefois pas le Groupe de ses obligations envers les sociétés cédantes et, par conséquent, il a mis en place une structure d'examen des activités qui garantit le contrôle de la qualité des risques et l'utilisation prudente des limites et des conditions des traités. Enfin, dans le cadre de ses renouvellements annuels, la situation financière de chaque rétrocessionnaire est examinée et, en conséquence, le programme est placé auprès d'un groupe restreint de sociétés financièrement sûres et expérimentées sur le marché mondial.

Sources d'incertitude dans l'estimation des paiements futurs des demandes

L'incertitude dans l'estimation des paiements futurs de prestations et des encaissements de primes pour les contrats d'assurance à long terme est due à l'imprévisibilité des changements à long terme des niveaux globaux de mortalité et à la variabilité

du comportement des titulaires de contrats. Le Groupe utilise des tables de base appropriées de mortalité standard en fonction du type de contrat souscrit. Des méthodes statistiques sont utilisées pour ajuster les taux de mortalité bruts afin de produire une meilleure estimation de la mortalité attendue pour l'avenir. Lorsque les données sont suffisantes pour être statistiquement crédibles, les statistiques générées par les données sont utilisées sans référence à une table sectorielle. Dans le cas contraire, la meilleure estimation de la mortalité future est basée sur des tables sectorielles standard ajustées en fonction de l'expérience globale du Groupe.

S'agissant des affaires générales, le coût estimé des sinistres comprend les dépenses directes à engager pour le règlement des sinistres, déduction faite des recouvrements attendus. Le Groupe prend toutes les mesures raisonnables pour s'assurer qu'il dispose des informations appropriées concernant ses risques de sinistres. Toutefois, étant donné l'incertitude liée à l'établissement des provisions pour sinistres, il est probable que le résultat final soit différent de la responsabilité initiale établie.

Le passif relatif à ces contrats comprend une provision pour risques encourus mais non déclarés (IBNR), une provision pour les sinistres déclarés mais non encore payés et une provision pour les risques non expirés à la fin de la période de référence.

Pour estimer le passif relatif au coût des sinistres déclarés mais non encore payés, le Groupe prend en compte toute information disponible auprès des experts en sinistres et les informations sur le coût de règlement des sinistres présentant des caractéristiques similaires au cours des périodes précédentes. La principale hypothèse sous-jacente à cette technique est que l'expérience passée du Groupe en matière d'évolution des sinistres sert à projeter l'évolution future des sinistres et donc les coûts ultimes des sinistres.

Un jugement qualitatif supplémentaire est utilisé pour évaluer dans quelle mesure les tendances passées peuvent ne pas s'appliquer à l'avenir, afin de parvenir à l'estimation du coût final des sinistres qui représente le résultat probable de l'éventail des

résultats possibles, en tenant compte de toutes les incertitudes impliquées.

Processus utilisé pour décider des hypothèses

Pour les contrats d'assurance à long terme à durée déterminée et garantie, les estimations sont faites en deux étapes. Au début du contrat, le Groupe détermine des hypothèses concernant les décès futurs, les résiliations volontaires, le rendement des placements et les frais d'administration. Ces hypothèses sont utilisées pour calculer les engagements pendant la durée du contrat. Une marge de risque et d'incertitude est ajoutée à ces hypothèses.

Par la suite, de nouvelles estimations sont élaborées à chaque date de déclaration afin de déterminer si les passifs sont adéquats à la lumière des dernières estimations actuelles. Les hypothèses initiales ne sont pas modifiées si les passifs sont considérés comme adéquats. Si les passifs ne sont pas adéquats, les hypothèses sont modifiées ("débloquées") pour refléter les dernières estimations actuelles ; dans ce cas, aucune marge n'est ajoutée aux hypothèses.

Hypothèses et estimations des responsabilités des titulaires de contrats

Les principales hypothèses utilisées concernent la mortalité, le rendement des investissements, les dépenses, les taux de déchéance et d'actualisation. Le Groupe fonde la mortalité sur la norme de pratique actuarielle 104 (SAP104) de l'Actuarial Society of South Africa et sur la table de mortalité ultime 1985-1990 (table de mortalité SA85-90) qui reflètent les expériences historiques, ajustées le cas échéant pour tenir compte de l'exposition unique au risque du Groupe, des caractéristiques des produits, des marchés cibles et des propres expériences en matière de gravité et de fréquence des sinistres. Une marge d'écart défavorable est incluse dans les hypothèses.

(a) Mortalité

Les hypothèses de mortalité sont basées sur 120% des SA85-90. Des enquêtes annuelles sur la mortalité sont menées.

(b) **Persistence**

Les taux de déchéance et de renonciation sont basés sur l'expérience historique du Groupe en matière de déchéance et de renonciation. Le cas échéant, il est également tenu compte des tendances futures prévues. L'expérience est analysée par type de produit ainsi que par durée de la police.

(c) **Taux d'actualisation**

Les taux d'actualisation sont basés sur les taux de risque actuels du marché, ajustés en fonction de l'exposition au risque propre du Groupe.

(d) **Dépenses**

Les hypothèses relatives aux dépenses de renouvellement sont basées sur 10 % de la prime brute.

(e) **Rendement des investissements**

Les informations relatives au marché sont utilisées pour établir des hypothèses concernant les rendements des investissements, les taux d'actualisation utilisés pour calculer les engagements des titulaires de contrats et l'inflation des frais de renouvellement. Un taux d'intérêt de 12 % par an a été appliqué au taux de rendement à long terme.

(f) **Retraits**

Les retraits comprennent les déchéances et les renonciations. Des provisions pour les polices à résiliation par déchéance ont été constituées pour le risque de Groupe, l'assurance temporaire et l'invalidité aux taux suivants, qui sont basés sur les hypothèses de déchéance de la tarification :

	Taux de déchéance
An 1	15%
An 2	10%
An 3	5%

Hypothèses et estimations des responsabilités des titulaires de contrats (suite)

Les événements de réassurance sont par nature hasardeux, ainsi la taille et le nombre réel des événements d'un exercice peuvent varier par rapport à ceux survenus et estimés au cours des exercices précédents. Le Groupe souscrit d'abord les risques à court terme, c'est-à-dire la réassurance à partir de laquelle les sinistres sont habituellement réglés au cours de l'exercice de survenance des événements donnant lieu aux sinistres. Les risques qui sont par nature des risques à long terme représentent une portion insignifiante du portefeuille de réassurance du Groupe.

La Compagnie connaît des variations dans les déclarations de sinistres d'une année à l'autre. Les éléments qui ont un effet significatif sur les montants, l'échéance et la certitude des flux de trésorerie futurs découlant des contrats de réassurance du Groupe sont décrits ci-après. Le Groupe:

(i) **Biens**

Alloue des indemnités pour perte ou dommage à des biens mobiliers et immobiliers provoqués par des événements tels que l'incendie, la foudre, l'explosion, les intempéries, l'inondation, le tremblement de terre et les actes malveillants. Les contrats peuvent aussi inclure des polices de perte d'exploitation qui assure la perte de bénéfice encourue par une entreprise résultant de la perte ou des dommages causés par ces événements aux biens assurés.

(ii) **Dommmages**

Alloue des indemnités pour pertes ou dommages causés surtout aux biens mobiliers liés à des crimes, certains dommages causés aux marchandises en transit ou autres accidents. Dans la classe des accidents se trouve la responsabilité légale qu'un assuré peut encourir à raison des dommages accidentels causés aux biens de tiers ou encore du décès accidentel ou blessures causés aux tiers par l'assuré.

(iii) **Accident corporel**

Prévoit une indemnisation en raison du décès, de l'incapacité permanent ou temporaire de l'assuré,



de la famille de l'assuré ou des employés d'une entreprise. Cette couverture est limitée à certains genres d'accidents et n'alloue pas de plus grandes prestations découlant de l'assurance vie.

(iv) *Automobile*

Alloue des indemnités pour perte ou dommage causé au véhicule assuré. Généralement, la couverture porte sur tous les risques prévoyant un large éventail de couverture. Cependant l'assuré peut choisir une forme limitée de couverture telle que l'incendie et vol uniquement. Les responsabilités juridiques découlant de l'utilisation ou de la propriété du véhicule suite à un accident pour dommage aux biens d'une tierce personne, le décès ou les blessures causés à une tierce personne sont couvertes dans cette classe. La garantie et le tenu couvert sur les véhicules assurés sont incorporés à cette classe d'affaires.

4.1.2 Limitation de l'exposition au risque de réassurance

(v) *Ingénierie*

Offre une indemnité pour les pertes subies lors de l'usage de machines ou d'équipements dans la construction des bâtiments et des ouvrages. Les risques couverts par ce type de contrat comprennent la garantie bris de machines, les pertes d'exploitation, les dommages causés aux matériels et aux équipements.

(vi) *Maritime*

Prévoit des indemnités à la fois pour les affaires corps et les affaires faculté. La garantie faculté couvre les pertes ou dommage physiques aux marchandises. La garantie corps couvre les pertes et dommages causés aux navires commerciaux.

Le Groupe limite son exposition au risque de réassurance en fixant des stratégies et des limites de souscription clairement définies, en appliquant des techniques d'évaluation des risques appropriées et en assurant une gestion centralisée de la réassurance.

La stratégie de souscription du Groupe assure la diversification du risque de réassurance en termes de type et de montant de risque couvert, de localisation géographique et de type d'industrie couverte. La stratégie vise également à développer une population de risques suffisamment importante pour réduire la variabilité du résultat attendu. La stratégie de souscription est détaillée dans les autorités de souscription qui fixent les limites pour les souscripteurs en termes de taille de ligne, de catégorie d'activité, de localisation géographique et de secteur d'activité afin d'imposer une sélection appropriée des risques au sein du portefeuille.

Les mandats de souscription sont applicables aux souscripteurs et partenaires internes et externes.

L'examen et l'analyse continus des informations de souscription permettent au Groupe de surveiller ses risques et de prendre des mesures correctives en temps utile. La possibilité d'ajuster les primes permet au Groupe d'atténuer le risque de pertes de souscription en remédiant aux ratios de pertes défavorables en termes de différentes catégories d'affaires et de différents portefeuilles ou clients. Le risque de sinistres frauduleux est réduit grâce à des contrôles internes intégrés dans les processus de traitement des sinistres et à des techniques spécifiques mises au point pour détecter de manière proactive les sinistres frauduleux.

(i) *Procédures de souscription et de gestion de la réassurance*

Le Groupe a mis en place un cadre de gestion intégrée des risques afin de gérer les risques en fonction de son appétit pour le risque. La réassurance du Groupe est gérée par les services de souscription des sociétés respectives. Les objectifs et les responsabilités du département sont approuvés par le conseil d'administration des sociétés respectives.

L'objectif principal du département de souscription est de fournir un cadre politique qui garantit que la prise de risque et la pratique de rétention du risque sont conformes au risque/récompense prudent fixé par le Groupe. Plus précisément, le département détermine la politique de rétention des risques

du Groupe, ce qui conduit au type de réassurance entrepris pour l'année. Les réassurances contingentées, facultatives et conventionnelles sont entreprises dans un souci de rentabilité, de respect des critères de prise de risque et de sécurité.

(ii) *Stratégie de réassurance*

Le Groupe obtient une couverture de réassurance de tiers pour réduire les risques liés à des événements isolés ou à une accumulation de risques qui pourraient avoir un impact significatif sur les résultats de l'année en cours ou sur le capital du Groupe. Cette couverture est placée sur le marché local et international de la réassurance. Le risque de réassurance du Groupe et sa position de rendement sont testés par rapport à un large éventail d'alternatives de réassurance, y compris la viabilité des alternatives proportionnelles et non proportionnelles.

(iii) *Rétention du risque*

Le Groupe est amené à assumer des niveaux de risque jugés prudents par rapport aux risques/récompenses et à la capacité absolue du Groupe en termes de fonds et de réserves des actionnaires.

Des critères prédéterminés sont respectés à tout moment, sauf si une autorisation écrite spécifique a été obtenue du conseil d'administration.

(iv) *Processus de placement des traités et des facultatives*

Le processus de placement des traités relève de la responsabilité du Département de souscription et de réassurance des compagnies respectives.

Les limites de souscriptions sont définies pour renforcer les critères de sélection du risque. Les contrats de réassurance autorisent le Groupe à poursuivre les tiers pour le paiement de tout ou d'une partie des coûts (par exemple la subrogation).

Le tableau suivant indique la concentration des engagements de réassurance selon le secteur d'activité dans lequel le titulaire du contrat opère et selon la limite maximale des pertes assurées incluse dans les conditions de la police. Les montants correspondent à la valeur comptable des engagements de réassurance (bruts et nets de réassurance) découlant des contrats de réassurance.

Catégorie d'affaire

		Sinistre maximum garanti			
		Le Groupe		La Compagnie	
		2020	2019	2020	2019
Non-maritime	Brut	128 438	110 228	128 234	110 009
	Net	3 422	2 936	3 420	2 934
Maritime	Brut	57 022	48 924	56 993	48 893
	Net	2 281	1 957	2 280	1 956

(v) *Sinistres*

La provision pour sinistres en suspens du Groupe comprend les sinistres notifiés ainsi que les sinistres survenus mais non encore déclarés (IBNR). En raison de la nature à court terme de l'activité, il n'est pas jugé nécessaire d'actualiser la provision pour sinistres. Les provisions pour sinistres sont basées sur l'expérience des sinistres antérieurs, la connaissance des événements, les termes et conditions des polices concernées et l'interprétation des circonstances. Chaque sinistre notifié est évalué au cas par cas en fonction de circonstances spécifiques, des informations disponibles auprès de l'assuré et de l'expert en sinistres et de l'expérience passée en matière de sinistres similaires. Le Groupe emploie du personnel expérimenté dans le

traitement des sinistres et applique rigoureusement des politiques et procédures standardisées en matière d'évaluation des sinistres. En outre, le Groupe fait appel aux services d'administrateurs spécialisés pour effectuer le processus d'évaluation des sinistres pour certaines de ses activités. Le coût final des sinistres déclarés peut varier en fonction des développements futurs ou de l'amélioration des informations disponibles sur les circonstances actuelles.

4.2 Gestion de risques financiers

Le Groupe s'est exposé à des risques financiers divers dont le risque de crédit et le risque de marché.

Cadre de gestion de risques

Le Conseil a la responsabilité générale de l'établissement et de la supervision du cadre de gestion des risques du Groupe.

Les politiques de gestion des risques du Groupe sont établies pour identifier et analyser les risques auxquels le Groupe est confronté, pour fixer des limites de risques et des contrôles appropriés, et pour surveiller les risques et le respect des limites. Les politiques et les systèmes de gestion des risques sont révisés régulièrement pour refléter les changements des conditions du marché, des produits et des services offerts. Le Groupe, par ses normes et procédures de formation et de gestion, vise à développer un environnement de contrôle discipliné et constructif, dans lequel tous les employés comprennent leurs rôles et obligations.

L'équipe de direction du Groupe est responsable de l'élaboration et du suivi des politiques de gestion des risques du Groupe. L'équipe se réunit tous les mois pour discuter des plans d'entreprise, évaluer les rapports d'avancement et les plans d'action à mettre en œuvre. Les questions de risque susceptibles d'avoir des implications en matière d'information financière sont portées à l'attention des Administrateurs des entités respectives pour que les mesures nécessaires soient prises. L'équipe de gestion rend régulièrement compte de ses activités au conseil d'administration.

4.2.1 Risque de crédit

Le risque de crédit constitue une perte financière pour le Groupe si un client ou une contrepartie à un actif financier manque à ses obligations contractuelles. Les domaines clés dans lesquels le Groupe est exposé aux risques de crédit sont les suivants :

- ▶ montants à recevoir des titulaires des contrats ;
- ▶ montants à recevoir des intermédiaires de réassurance ;
- ▶ titres de placement; et
- ▶ liquidité en banque.

Le Groupe entreprend la structuration du niveau de crédit qu'elle accepte en définissant les limites de son exposition à une seule contrepartie ou à un groupe de contreparties. Ces risques font l'objet d'un examen et d'une surveillance permanents par le conseil d'administration de chaque entité.

La réassurance sert à gérer le risque de réassurance. Toutefois, cela n'exonère pas le Groupe de ses obligations en tant qu'assureur primaire. Si pour une raison quelconque un réassureur se dérobe à ses obligations de régler un sinistre, le Groupe reste responsable envers l'assuré. Le Groupe suit la situation financière des réassureurs de façon permanente et réexamine ses régimes de réassurance périodiquement.

Les actifs financiers sont placés dans des établissements financiers réputés. La politique financière du Groupe vise à limiter son exposition à n'importe quel établissement financier.

La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale au crédit. Les montants qui représentent l'exposition maximale au risque de crédit se composent comme suit :

	Le Groupe		La Compagnie	
	2020	2019	2020	2019
Créances sur cédantes et rétrocédantes	122 619	115 221	88 123	96 081
Autres actifs (hors actifs non financiers)	9 377	12 386	9 303	13 072
Titres de placement	362 332	314 617	300 687	257 136
Trésorerie & équivalents de trésorerie (hors soldes de trésorerie)	90 706	57 994	87 209	52 415
	585 034	500 218	485 322	418 704

Les titres de placement et la trésorerie et les équivalents de trésorerie ne sont ni en souffrance ni dépréciés.

L'analyse de la qualité de crédit des montants bruts dus par les sociétés cédantes et rétrocédantes est présentée ci-dessous :

	Le Groupe		La Compagnie	
	2020	2019	2020	2019
Ni en souffrance ni déprécié	49 517	48 663	27 747	29 523
En souffrance mais non déprécié	70 708	66 558	60 376	66 558
Déprécié	18 390	9 355	10 203	6 460
	138 615	124 576	98 326	102 541

Les créances nettes des compagnies cédantes et rétrocédantes indiquées dans l'état de la situation financière ont été établies après avoir déterminé la provision pour les créances dépréciées des compagnies cédantes et rétrocédantes comme suit :

	Le Groupe		La Compagnie	
	2020	2019	2020	2019
Montant brut	138 615	124 576	98 326	102 541
Provision pour dépréciation	(15 996)	(9 355)	(10 203)	(6 460)
Montant net	122 619	115 221	88 123	96 081

L'analyse chronologique des créances des compagnies cédantes et rétrocédantes se présente comme suit :

	Le Groupe		La Compagnie	
	2020	2019	2020	2019
0 - 90 jours	49 517	48 663	27 747	29 523
91 - 180 jours	32 918	41 097	22 586	41 097
Plus de 180 jours	56 180	34 816	47 993	31 921
	138 615	124 576	98 326	102 541

4.2.2 Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente le risque que le Groupe ne serait pas capable d'honorer ses engagements liés à ses passifs financiers. L'approche adoptée par le Groupe dans la gestion des liquidités consiste à s'assurer, autant que possible, qu'il disposera toujours de suffisamment de liquidité pour régler ses dettes lorsqu'elles seront exigibles dans des conditions normales ou contraignantes sans subir des pertes inacceptables ou risquer de compromettre la réputation du Groupe.

La gestion prudente de risques implique le maintien d'un niveau de trésorerie adéquate et des titres négociables, la disponibilité de financement à travers des facilités de crédit consenties ainsi que la possibilité de dénouer des positions sur le marché.

Compte tenu de la nature dynamique de ses activités sous-jacentes, la Direction du Groupe conserve la souplesse de son financement en s'assurant de la disponibilité des lignes de crédit. Toutes les politiques et procédures en matière de liquidité sont assujetties à un examen et à une approbation par les administrateurs des entités respectives.

La Direction prévoit les flux de trésorerie et surveille les prévisions glissantes des besoins de liquidités du Groupe afin de s'assurer qu'il dispose d'une trésorerie suffisante pour répondre à ses besoins opérationnels tout en maintenant une marge de manœuvre suffisante sur ses facilités d'emprunt engagées non utilisées à tout moment, de sorte que le Groupe ne dépasse pas les limites d'emprunt ou les engagements (le cas échéant) sur l'une de ses facilités d'emprunt.

Le Groupe

Au 31 Décembre 2020

Créances sur cédantes et rétrocédantes
Autres actifs (hors actifs non financiers)
Créances impayées

Montant	1 - 6 mois	6 - 12 mois	Plus de 12 mois
49 673	12 637	23 695	13 341
4 316	4 316	-	-
138 278	9 291	65 052	63 935
192 267	26 244	88 747	77 276

Au 31 Décembre 2020

Créances sur cédantes et rétrocédantes
Autres actifs (hors actifs non financiers)
Créances impayées

40 722	9 735	19 367	11 620
5 957	5 957	-	-
106 278	10 140	46 998	49 140
152 957	25 832	66 365	60 760

Le Compagnie

Au 31 Décembre 2020

Créances sur cédantes et rétrocédantes
Autres actifs (hors actifs non financiers)
Créances impayées

Montant	1 - 6 mois	6 - 12 mois	Plus de 12 mois
45,665	9,525	23,585	12,555
3,985	3,985	-	-
117,244	8,207	55,105	53,932
166,894	21,717	78,690	66,487

Au 31 Décembre 2019

Créances sur cédantes et rétrocédantes
Autres actifs (hors actifs non financiers)
Créances impayées

38,734	7,747	19,367	11,620
4,536	4,536	-	-
95,498	6,232	43,562	45,704
138,768	18,515	62,929	57,324

4.2.3 Risques du marché

Le risque du marché est le risque que la valeur juste ou les flux de trésorerie des instruments financiers subiront des fluctuations du fait de l'évolution des variables du marché tels que les taux d'intérêt, les cours des monnaies étrangères et les cours des actions en bourse. L'objectif de la gestion du risque du marché est de gérer et de limiter les expositions aux risques de marché dans les limites raisonnables tout en optimisant le retour sur investissement.

Risque des devises étrangères

Le risque de devises étrangères provient des opérations de placements futures et des actifs et passifs comptabilisés. La pratique du Groupe consiste à enregistrer les opérations en devises étrangères au cours en vigueur à la date de l'opération. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont converties à la clôture de

l'exercice. Tous les profits et pertes de change sont comptabilisés en résultat.

Le Groupe effectue certaines transactions libellées en devises étrangères, principalement en dollars américains (USD), en euros (EUR), en shillings kenyans (KES) et en livres sterling (GBP). Il en résulte une exposition aux fluctuations des taux de change. Les soldes affectés à cet égard sont les titres de placement, les créances dus par les sociétés cédantes et rétrocédantes, dus aux sociétés cédantes et rétrocédantes, les sinistres en cours, les soldes bancaires et diverses charges à payer libellés en devises étrangères. L'exposition au risque de change est gérée dans le cadre des paramètres de la politique approuvée en utilisant l'appariement des actifs et des passifs.

L'exposition au risque de change à la date de clôture se présente comme suit :

Le Groupe

Au 31 Décembre 2020

Actifs financiers :

Titres de placements

Créances des cédantes et rétrocédantes

Trésorerie & équivalents de trésorerie

Total actifs financiers

Passifs financiers :

Créances impayées

Dettes aux sociétés cédantes et rétrocédantes

Total passifs financiers

Exposition nette

Au 31 Décembre 2019

Actifs financiers :

Titres de placement

Créances des cédantes et rétrocédantes

Trésorerie & équivalents de trésorerie

Total actifs financiers

Passifs financiers :

Créances impayées

Dettes aux sociétés cédantes et rétrocédantes

Total passifs financiers

Exposition nette

	USD	EUR	GBP	KES
Titres de placements	55 119	1 767	2 000	57 205
Créances des cédantes et rétrocédantes	50 748	9 258	904	-
Trésorerie & équivalents de trésorerie	50 867	8 490	1 783	
Total actifs financiers	156 734	19 515	4 687	57 560
Créances impayées	31 389	4 425	2 489	277
Dettes aux sociétés cédantes et rétrocédantes	15 172	3 338	636	-
Total passifs financiers	46 561	7 763	3 125	277
Exposition nette	110 173	11 752	1 562	57 283
Titres de placement	28 322	1 603	1 923	57 481
Créances des cédantes et rétrocédantes	47 686	8 700	850	19 140
Trésorerie & équivalents de trésorerie	17 923	5 150	1 876	1 263
Total actifs financiers	93 931	15 453	4 649	77 884
Créances impayées	11 092	3 189	8	10 780
Dettes aux sociétés cédantes et rétrocédantes	12 438	2 169	-	1 988
Total passifs financiers	23 530	5 358	8	12 768
Exposition nette	70 401	10 095	4 641	65 116

La Compagnie

Au 31 Décembre 2020

Actifs financiers :

Titres de placement

Créances des cédantes et rétrocédantes

Trésorerie & équivalents de trésorerie

Total actifs financiers

Passifs financiers :

Créances impayées

Dettes aux sociétés cédantes et rétrocédantes

Total passifs financiers
Exposition nette

Au 31 Décembre 2019

Au 31 Décembre 2018

Actifs financiers :

Titres de placement

Créances des cédantes et rétrocédantes

Total actifs financiers

Passifs financiers :

Créances impayées

Dettes aux sociétés cédantes et rétrocédantes

Total passifs financiers
Exposition nette

	USD	EUR	GBP	KES
Total actifs financiers	134 872	16 911	4 433	-
Total passifs financiers	40 561	6 821	2 694	234
Exposition nette	94 311	10 090	1 739	(234)
Total actifs financiers	86 010	14 008	4 507	-
Total passifs financiers	22 310	5 247	8	-
Exposition nette	63 700	8 761	4 499	-

Le tableau ci-après indique l'effet de la dépréciation du cedi ghanéen, par rapport aux autres monnaies, sur le compte de résultat de la Compagnie. Ce test d'analyse démontre l'impact possible sur les résultats en fonction de l'exposition aux devises étrangères au 31 Décembre et ne représente pas les gains ou pertes futures.

A la clôture, si la monnaie ghanéenne s'était renforcée/affaiblie de 5%, et tous les autres variables restant inchangés, les résultats après impôt et les capitaux propres de l'exercice auraient augmenté/diminué par les montants indiqués ci-dessous:

Le Groupe

	2020			2019		
	% Variation	Renforcement de l'impact	Affaiblissement de l'impact	% variation	Renforcement de l'impact	Affaiblissement de l'impact
USD	±5%	(5 509)	5 509	±5%	(3 185)	3 185
EUR	±5%	(588)	588	±5%	(505)	505
GBP	±5%	(78)	78	±5%	(232)	232
KES	±5%	(2 864)	2 864	±5%	(3 256)	3 256

La Compagnie

	2020			2019		
	% Variation	Renforcement de l'impact	Affaiblissement de l'impact	% variation	Renforcement de l'impact	Affaiblissement de l'impact
USD	±5%	(4 716)	4 716	±5%	(3 185)	3 185
EUR	±5%	(504)	504	±5%	(438)	438
GBP	±5%	(87)	87	±5%	(225)	225
KES	±5%	12	(12)	±5%	-	-

Risque de taux d'intérêt

Le Groupe est exposé aux fluctuations des taux d'intérêt sur les instruments de marché. Les variations de taux de change n'auraient pas d'impact direct sur les flux financiers déterminés par contrats liés aux instruments au taux fixe.

Les instruments financiers du Groupe portant des intérêts à la clôture se présentent comme suit :

	Le Groupe		La Compagnie	
	2020	2019	2020	2019
Titres d'Etat	200 489	136 760	144 401	80 475
Titre de créances d'entreprises	45	39	45	39
Dépôts à terme	116 705	127 014	111 148	125 818
	317 239	263 813	255 594	206 332

Risque de prix

L'exposition du Groupe aux risques de prix aux titres de participation découle des investissements détenus par le Groupe et comptabilisés dans l'état de la situation financière comme des actifs financiers disponibles à la vente. Afin de gérer le risque de prix liés aux titres de placements, le Groupe a diversifié son portefeuille pour tenir compte des limites définies par le Conseil d'administration.

4.3 Gestion de capital

Une part importante des investissements en actions du Groupe est cotée sur la Bourse, notamment la Ghana Stock Exchange.

Le capital de la Compagnie est composé du capital social ordinaire obtenu par investissement direct, des bénéfices non distribués, y compris le bénéfice de l'année en exercice, et de diverses

réserves statutaires que la Compagnie est tenue de conserver.

Le régulateur de la Compagnie, la Commission nationale des assurances, fixe et contrôle les exigences de capital de la Compagnie. Les objectifs du Groupe en matière de gestion du capital sont les suivants :

- ▶ se conformer aux exigences en matière de capital et de solvabilité réglementaire, telles que définies dans la loi de 2006 sur les assurances (loi 724). La loi exige que chaque compagnie d'assurance détienne le niveau minimum de capital libéré de 40 millions GHC et maintienne une marge de solvabilité de 150 %;
- ▶ préserver la capacité du Groupe à poursuivre son activité, afin qu'il puisse continuer à offrir des rendements aux actionnaires et des avantages aux autres parties prenantes

- assurer un rendement adéquat aux actionnaires en fixant le prix des contrats de réassurance et d'investissement en fonction du niveau de risque.

5. Juste Valeur

La juste valeur des actifs et passifs financiers négociés sur des marchés actifs est basée sur les prix du marché ou les cotations des courtiers. Pour tous les autres instruments financiers, le Groupe détermine les justes valeurs en utilisant d'autres techniques d'évaluation.

Pour les instruments financiers qui se négocient peu fréquemment et dont le prix est peu transparent, la juste valeur est moins objective et exige des degrés variables de jugement en fonction de la liquidité, de la concentration, de l'incertitude des facteurs de marché, des hypothèses de prix et d'autres risques affectant l'instrument spécifique.

Le tableau ci-dessous présente les analyses des instruments financiers évalués à leur juste valeur à la date de clôture.

Le Groupe et la Compagnie

	2020	2019
Titres de participation disponibles à la vente :		
Titres de participation cotés (Niveau 1)	39 274	45 057
Titres de participation non cotés (Niveau 3)	5 819	5 747
	45 093	50 804

La hiérarchie de juste valeur pour les instruments financiers évalués à la juste valeur est définie comme suit :

- **Niveau 1** - Intrants qui sont des prix de marché (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques. Ce niveau comprend les titres cotés à la Bourse du Ghana.

- **Niveau 2** - Intrants autres que les prix cotés inclus dans le Niveau 1 qui sont observables soit directement (c'est-à-dire sous forme de prix), soit indirectement (c'est-à-dire dérivés des prix). Cette catégorie comprend les instruments évalués en utilisant : des prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments similaires ; des prix cotés pour des instruments identiques ou similaires sur des marchés qui sont considérés comme

- moins qu'actifs ; ou d'autres techniques d'évaluation dans lesquelles toutes les données importantes sont directement ou indirectement observables à partir de données de marché.

- **Niveau 3** - Les intrants qui ne sont pas observables. Cette catégorie comprend tous les instruments pour lesquels la technique d'évaluation comprend des données qui ne sont pas fondées sur des données observables et dont les données non observables ont un effet significatif sur l'évaluation de l'instrument. Cette catégorie comprend les instruments qui sont évalués sur la base de prix cotés pour des instruments similaires pour lesquels des ajustements ou des hypothèses non observables importants sont nécessaires pour refléter les différences entre les instruments.

Cette hiérarchie exige l'utilisation de données observables sur le marché lorsqu'elles sont disponibles. Dans la mesure du possible le Groupe tient compte des prix de marché observables pertinents dans son évaluation.

5.1 Instruments financiers non évalués à la juste valeur

Le tableau ci-dessous présente les justes valeurs des instruments financiers non évalués à leur juste valeur dans l'état de la situation financière et leur niveau respectif dans la hiérarchie des justes valeurs :

Le Groupe

	2020		2019	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs financiers				
Créances des cédantes et rétrocédantes	122 619	122 619	115 221	115 221
Autres passifs (hors actifs non financiers)	9 377	9 377	12 386	12 386
Titres de placement - HTM	317 239	309 308	263 813	257 218
Trésorerie et équivalents de trésorerie	90 714	90 714	57 999	57 999
Total actifs financiers	539 949	532 018	449 419	442 824
Passifs financiers				
Dettes aux cédantes et rétrocédantes	49 673	49 673	40 722	40 722
Autres passifs	4 316	4 316	5 957	5 957
Créances impayées	138 278	138 278	106 278	106 278
Total passifs financiers	192 267	192 267	152 957	152 957
La Compagnie				
Actifs financiers				
Créances des cédantes et rétrocédantes	88 123	88 123	96 081	96 081
Autres passifs (hors actifs non financiers)	9 303	9 303	13 072	13 072
Titres de placement - HTM	255 594	249 204	206 332	201 174
Trésorerie et équivalents de trésorerie	87 215	87 215	52 420	52 420
Total actifs financiers	440 235	433 845	367 905	362 747
Passifs financiers				
Dettes aux cédantes et rétrocédantes				
Autres passifs				
Créances impayées	45 665	45 665	38 734	38 734
	3 985	3 985	4 536	4 536
Total passifs financiers	117 244	117 244	95 498	95 498
Actifs financiers				
Créances des cédantes et rétrocédantes	166 894	166 894	138 768	138 768

6. Immobilisations corporelles
Le Groupe

L'exercice clos le 31 Décembre 2020	Terrains & bâtiments	Automobiles	Équipement, mobilier & installations	Ordinateurs	Immobilis. en cours	Total
Frais						
Au 1er Janvier 2020	12 582	2 628	2 850	2 268	377	20 705
Acquisitions	-	392	201	308	373	1 274
Cession	-	(180)	-	-	-	(180)
Amortissement	-	-	(62)	(4)	-	(66)
Ecart de change	(125)	(34)	(5)	(12)	(3)	(179)
Au 31 Décembre 2020	12 457	2 806	2 984	2 560	747	21 554
Amortissement cumulé						
Au 1er Janvier 2020	2 818	1 511	1 679	1 769	-	7 777
Charge de l'exercice	339	432	295	377	-	1 443
Cession	-	(45)	-	-	-	(45)
Amortissement	-	-	(3)	(1)	-	(4)
Ecart de change	(4)	(15)	(2)	(6)	-	(27)
Au 31 Décembre 2020	3 153	1 883	1 969	2 139	-	9 144
Valeur comptable nette au 31 Décembre 2020	9 304	923	1 015	421	747	12 410

Exercice clos le 31 Décembre 2019

Frais						
Au 1er Janvier 2019	12 298	2 372	2 043	1 593	1 099	19 405
Acquisitions	-	180	159	221	350	910
Cessions	-	-	640	436	(1 076)	-
Ecart de change	284	76	8	18	4	390
Au 31 Décembre 2019	12 582	2 628	2 850	2 268	377	20 705
Amortissement cumulé						
Au 1er Janvier 2019	2 472	1 114	1 397	1 440	-	6 423
Charge de l'exercice	338	376	279	319	-	1 312
Ecart de change	8	21	3	10	-	42
31 Décembre 2019	2 818	1 511	1 679	1 769	-	7 777
Valeur comptable nette Au 31 Décembre 2019	9 764	1 117	1 171	499	377	12 928

La Compagnie**L'exercice clos le 31
Décembre 2020****Frais**

	Terrains & bâtiments	Automobiles	Équipement, mobilier & installations	Ordinateurs	Immobilis. en cours	Total
Au 1er Janvier 2020	10 767	2 143	2 789	2 112	332	18 143
Acquisitions	-	392	176	255	373	1 196
Cessions	-	(180)	-	-	-	(180)
Amortissements	-	-	(62)	(4)	-	(66)
Au 31 Décembre 2020	10 767	2 355	2 903	2 363	705	19 093

Amortissement cumulé

Au 1er Janvier 2019	2 758	1 324	1 657	1 693	-	7 432
Charge de l'exercice	318	332	288	333	-	1 271
Cessions	-	(45)	-	-	-	(45)
Amortissements	-	-	(3)	(1)	-	(4)
Au 31 Décembre 2020	3 076	1 611	1 942	2 025	-	8 654

Valeur comptable nette

au 31 Décembre 31 2020	7 691	744	961	338	705	10 439
-------------------------------	--------------	------------	------------	------------	------------	---------------

Exercice clos le 31 Décembre 2019

Frais

Au 1er Janvier 2020	10 767	1 963	2 001	1 536	1 099	17 366
Acquisitions	-	180	148	140	309	777
Reclassifications	-	-	640	436	(1 076)	-
Au 31 Décembre 2019	10 767	2 143	2 789	2 112	332	18 143

Amortissement cumulé

Au 1er Janvier 2019	2 440	1 045	1 384	1 400	-	6 269
Charge de l'exercice	318	279	273	293	-	1 163
Au 31 Décembre 2019	2 758	1 324	1 657	1 693	-	7 432
Valeur comptable nette au 31 Décembre 2019	8 009	819	1 132	419	332	10 711

**Cession des immobilisations corporelles**

Le Groupe et la Compagnie

	2020	2019
Frais	180	-
Amortissement cumulé	(45)	-
Valeur comptable	135	-
Produits des cessions	(54)	-
Perte sur cession	81	-

7. Immeubles de placement

Le Groupe et la Compagnie

Au 1er Janvier et au 31 Décembre	46 553	46 553
-------------------------------------	--------	--------

Les immeubles de placement sont situés à Accra, la capitale du Ghana. La dernière a été effectuée le

5 mars 2019 par un évaluateur indépendant, K. K. Serbeh, un géomètre agréé et membre de la *Ghana Institution of Surveyors*. Les administrateurs ont procédé à une évaluation interne et ont confirmé qu'il n'y a pas de changements importants dans la valeur des biens d'investissement au 31 décembre 2020.

L'estimation des biens immobiliers a été fondée sur la valeur du marché qui donne une idée du meilleur prix auquel la vente d'intérêt en immobilier aurait été faite sans condition et par apport en numéraire à la date de l'évaluation en fonction d'un certain nombre d'hypothèses. Ces placements immobiliers n'ont pas fait l'objet d'une mise en garantie pour quelque dette ou obligation que ce soit.

8. Participation dans filiale

	Le Groupe		La Compagnie	
	2020	2019	2020	2019
Ghana Reinsurance Company (Kenya) Limited	-	-	43,174	43,174

La Compagnie possède à 100 % la *Ghana Reinsurance Company (Kenya) Limited*, une société constituée au Kenya et autorisée à réassurer des IARD par l'*Insurance Regulatory Authority of Kenya*.

9. Impôt différé

	Le Groupe		La Compagnie	
	2020	2019	2020	2019
Au 1er Janvier	(11 272)	(4 301)	(10 323)	(3 857)
(Crédité)/débité au résultat (Note 36)	(2 687)	(6 855)	(2 099)	(6 466)
Ecarts de change	75	(116)	-	-
Au 31 Décembre	(13 884)	(11 272)	(12 422)	(10 323)

Les impôts différés (actifs)/passifs sont attribuables aux suivants :

	Le Groupe		La Compagnie	
	2020	2019	2020	2019
Actifs d'impôt différé				
Sinistre encouru mais non déclaré (IBNR)	(19 026)	(19 412)	(19 026)	(19 412)
Provision pour service de longue durée	(232)	(232)	(232)	(232)
Autres différences temporelles	(4 012)	(899)	(2 551)	-
Immobilis. corporelles – sur coûts historiques	(45)	(68)	-	-
	(23 315)	(20 611)	(21 809)	(19 644)
Passifs d'impôt différé				
Immobilis. corporelles – sur coûts historiques	1 336	1 270	1 336	1 270
Gains de juste valeur sur immeubles de placement	8 051	8 051	8 051	8 051
Gain de change latent	44	18	-	-
	9 431	9 339	9 387	9 321
Actifs nets d'impôts différés	(13 884)	(11 272)	(12 422)	(10 323)

10. Impôts exigibles

Le Groupe

Exercice clos le 31 Décembre 2020

	Au 1 Janvier	Frais de l'exercice	Paiements au cours de l'exercice	Ecart de conversion	Au 31 Décembre
Exercice fiscal					
Jusqu'à 2019	2 448	-	-	-	2 448
2020	-	14 288	(11 849)	(58)	2 381
	2 448	14 288	(11 849)	(58)	4 829

Exercice clos le 31 Décembre 2019

Exercice fiscal					
Jusqu'à 2018	(1 947)	-	-	-	(1 947)
2019	-	15 713	(11 361)	43	4 395
	(1 947)	15 713	(11 361)	43	2 448

La Compagnie

Exercice clos le 31 Décembre 2020

Exercice fiscal

Jusqu'à 2019

2020

Exercice fiscal

Jusqu'à 2018

2019

	Au 1 Janvier	Frais de l'exercice	Paiements au cours de l'exercice	Ecart de conversion	Au 31 Décembre
	1 747	-	-	-	1 747
	-	10 721	(8 890)	-	1 831
	1 747	10 721	(8 890)	-	3 578
	(1 259)	-	-	-	(1 259)
	-	13 730	(10 724)	-	3 006
	(1 259)	13 730	(10 724)	-	1 747

Tous ces passifs sont soumis à l'approbation des autorités fiscales.

11. Créances des compagnies cédantes et rétrocédantes

	Le Groupe		La Compagnie	
	2020	2019	2020	2019
Créances des compagnies cédantes	112 432	50 205	80 407	33 005
Créances des compagnies rétrocédantes	10 187	65 016	7 716	63 076
	122 619	115 221	88 123	96 081

12. Autres actifs

	Le Groupe		La Compagnie	
	2020	2019	2020	2019
Agents débiteurs	4 244	4 561	4 172	4 341
Autres débiteurs	5 133	7 825	5 131	8 731
prépaiements	203	448	145	336
Autres consommables	239	168	164	168
	9 819	13 002	9 612	13 576

Le montant maximum dû à la Compagnie par le personnel au cours de l'exercice ne dépassait pas 4 561 000 GH¢ (2019: 4 561 000 GH¢).

13. Frais d'acquisition différé

Les frais d'acquisition reportés représentent les commissions versées liées aux risques en cours sur les primes souscrites. L'évolution du coût d'acquisition différé est la suivante:

	Le Groupe		La Compagnie	
	2020	2019	2020	2019
Au 1er Janvier	13 740	11 390	11 638	10 343
Commission différée (Note 30)	22 077	13 740	18 977	11 638
Ecart de change	(146)	23	-	-
Commission libérée (Note 30)	(13 594)	(11 413)	(11 638)	(10 343)
Au 31 Décembre	22 077	13 740	18 977	11 638

14. Titres de placement

Actifs financiers disponibles à la vente

Les investissements du Groupe dans des titres de participation sont classés comme des actifs financiers disponibles à la vente. L'évolution au cours de l'exercice est la suivante :

Le Groupe et la Compagnie

	Titres cotés en bourse	Titres de capital non cotés	Total
Exercice clos le 31 Décembre 2020			
Au 1er Janvier	45 057	5 747	50 804
Acquisitions	-	72	72
Variations de juste valeur	(5 783)	-	(5 783)
Au 31 Décembre	39 274	5 819	45 093
Exercice clos le 31 Décembre 2019			
Au 1er Janvier	42 809	4 951	47 760
Variations de juste valeur	2 248	796	3 044
Au 31 Décembre	45 057	5 747	50 804

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

	Le Groupe		La Compagnie	
	2020	2019	2020	2019
Dépôts à terme	158 078	127 014	152 521	125 818
Titres de créances d'entreprise	45	39	45	39
Titres d'État	159 116	136 760	103 028	80 475
	317 239	263 813	255 594	206 332
Réserves statutaires (comprises dans les titres d'Etat)	7 866	7 398	5 213	4 548

Les dépôts statutaires sont détenus pour répondre aux exigences de l'autorité de régulation. Ils ne sont pas disponibles pour l'exploitation de la Compagnie.

15. Trésorerie et équivalents de trésorerie

	Le Groupe		La Compagnie	
	2020	2019	2020	2019
Soldes en espèce	8	5	6	5
Soldes bancaires	80 511	44 260	79 088	42 573
Soldes en banque et en espèces	80 519	44 265	79 094	42 578
Bons du Trésor :				
-échéance dans les 91 jours suivant l'achat	10 195	13 734	8 121	9 842
	90 714	57 999	87 215	52 420

16. Capital social
Le Groupe et la Compagnie

Les actions autorisées de la Compagnie sont 1.000.000.000 d'actions ordinaires sans valeur nominale, dont 50.000.000 ont été émises comme suit :

	2020		2019	
	Nombre d'actions '000	Produits	Nombre d'actions '000	Produits
Emises en espèces	50 000	28 000	50 000	28 000
Capitalisation des bénéfices non distribués	-	97 000	-	97 000
	50 000	125 000	50 000	125 000

L'évolution du capital social au cours de l'année est la suivante :

	2020		2019	
	Nombre d'actions '000	Produits	Nombre d'actions '000	Produits
Au 1er Janvier	50 000	125 000	50 000	100 000
Capitalisation des bénéfices non distribués	-	-	-	25 000
Au 31 Décembre	50 000	125 000	50 000	125 000

17. Compte d'excédent de capital

Le compte d'excédent de capital représente l'appréciation non réalisée de la valeur des biens fonciers résultant de la réévaluation. L'excédent de capital n'est pas disponible pour la distribution.

18. Réserve disponible à la vente

Les réserves disponibles à la vente représentent les profits ou les pertes découlant de variations de justes valeurs des titres de participation de la Compagnie. Cette réserve n'est pas disponible à la distribution. Les mouvements des réserves disponibles à la vente sont indiqués dans l'état de variations des capitaux à partir de la page 15 à 18 de ces états financiers.

19. Réserve de conversion des devises étrangères

Les écarts de change résultant de la conversion de la Ghana Reinsurance Company (Kenya) Limited,

une entité contrôlée par des intérêts étrangers, sont comptabilisés en autres éléments du résultat global comme décrit dans la note 2.3 et sont cumulés dans les réserves de conversion en devises étrangères dans les capitaux propres. Le montant cumulé est reclassé en résultat lors de la cession de l'investissement net. La réserve n'est pas disponible pour distribution. Les mouvements de la réserve de conversion de devises étrangères sont présentés dans l'état des variations des capitaux propres aux pages 15 et 18 des présents états financiers.

20. Réserve statutaire

Conformément à la Loi sur les assurances de 2006 (Loi 724), la Compagnie met de côté, sur une base annuelle, une réserve pour imprévus d'au moins 3 % des primes brutes ou 20 % du bénéfice net, selon le montant le plus élevé. La réserve doit être accumulée jusqu'à ce qu'elle atteigne le capital minimum libéré ou 50 % des primes nettes émises, selon le montant le plus élevé.

L'évolution de la réserve statutaire au cours de la période est la suivante :

Le Groupe et la Compagnie
Exercice clos le 31 Décembre 2020

	Réserve statutaire Vie	Réserve statutaire IARD	Total
Au 1er Janvier	3 467	117 027	120 494
Transfert du compte des bénéfices non distribués	1 846	6 846	8 692
Au 31 Décembre	5 313	123 873	129 186
L'exercice clos le 31 Décembre 2019			
Au 1er Janvier	3 242	111 032	114 274
Transfert du compte des bénéfices non distribués	225	5 995	6 220
Au 31 Décembre	3 467	117 027	120 494

21. Bénéfices non distribués

Les bénéfices non distribués représentent le montant disponible pour être distribué aux membres de la Compagnie, sous réserve des restrictions imposées par la Loi de 2019 sur les sociétés (Loi 992) et la Loi de 2006 sur les assurances (Loi 724). Les mouvements des bénéfices non distribués sont indiqués dans l'état des variations des capitaux propres aux pages 12 à 18 des présents états financiers.

22. Provision pour la prime non acquise

	Le Groupe		La Compagnie	
	2020	2019	2020	2019
Au 1er Janvier	44 362	36 738	36 196	33 770
Imputé/ (libéré) au résultat	21 954	5 798	18 680	2 426
Écarts de change	(432)	1 826	-	-
Au 31 Décembre	65 884	44 362	54 876	36 196

Les primes non acquises représentent le passif des contrats de réassurance pour lesquels les obligations du Groupe n'ont pas expiré à fin de l'exercice.

23. Sinistres en suspens

	Le Groupe		La Compagnie	
	2020	2019	2020	2019
Au 1er Janvier	106 278	89 730	95 498	84 178
Sinistres bruts encourus (Note 29)	122 108	147 627	103 668	137 811
Écarts de change	(429)	1 965	-	-
Sinistres payés au cours de l'année (Note 29)	(89 679)	(133 044)	(81 922)	(126 491)
Au 31 Décembre	138 278	106 278	117 244	95 498

Les sinistres en suspens à la date du bilan comprennent :

	Le Groupe		La Compagnie	
	2020	2019	2020	2019
Sinistres non payés	47 974	21 760	41 139	17 852
Encouru mais non déclaré (IBNR)	90 304	84 518	76 105	77 646
Total sinistres en suspens	138 278	106 278	117 244	95 498

24. Commission différée

	Le Groupe		La Compagnie	
	2020	2019	2020	2019
Au 1er Janvier	1 610	1 367	1 610	1 367
Imputé/ (libéré) au résultat	791	243	791	243
Au 31 Décembre	2 401	1 610	2 401	1 610

25. Fonds Vie

La Compagnie effectue une évaluation actuarielle annuelle du fonds d'assurance-vie. L'évolution du passif actuariel des polices d'assurance-vie est la suivante :

	Le Groupe		La Compagnie	
	2020	2019	2020	2019
Au 1er Janvier	15 132	11 673	15 132	11 673
Imputé aux résultats	4 897	3 459	4 897	3 459
Au 31 Décembre	20 029	15 132	20 029	15 132

26. Dette aux sociétés cédantes et rétrocédantes

	Le Groupe		La Compagnie	
	2020	2019	2020	2019
Dette aux cédantes	39 446	25 932	39 446	25 932
Dette aux rétrocédantes	10 227	14 790	6 219	12 802
	49 673	40 722	45 665	38 734

27. Autres passifs

Charges à payer	7 242	3 642	4 959	3 041
Créditeurs divers	3 180	5 512	2 849	4 091
Taxe nationale de stabilisation (Note 35)	1 136	445	1 136	445
	11 558	9 599	8 944	7 577

28. Revenus de commission

Commissions perçues	5 398	5 392	5 100	5 306
Imputé/ (libéré) au résultat (Note 24)	(791)	(243)	(791)	(243)
	4 607	5 149	4 309	5 063

29. Sinistres survenus

	Le Groupe		La Compagnie	
	2020	2019	2020	2019
Sinistres bruts payés	89 679	133 044	81 922	126 491
Variations de sinistres en suspens	26 070	(9 883)	23 287	(13 753)
Variation brute d'IBNR	6 359	24 466	(1 541)	25 073
Sinistres bruts survenus	122 108	147 627	103 668	137 811
Moins les rétrocessions recouvrables	(11 570)	(43 148)	(11 507)	(43 148)
	110 538	104 479	92 161	94 663

30. Dépenses de commission

Dépense de commission	81 514	69 578	62 666	59 925
Coût d'acquisition différée & transférée	13 594	11 413	11 638	10 343
Coûts d'acquisition différée	(22 077)	(13 740)	(18 977)	(11 638)
	73 031	67 251	55 327	58 630

31. Dépenses de gestion

Emoluments des Administrateurs	2 230	2 155	1 922	1 902
Frais du personnel	21 573	17 348	18 304	14 767
Frais d'audit	741	698	529	508
Dépréciation et amortissement	1 442	1 312	1 271	1 163
Créances nettes irrécouvrables	17 778	3 168	14 629	2 197
Frais administratifs et divers	12 430	16 753	11 299	15 482
	56 194	41 434	47 954	36 019

32. Revenus d'investissement

Intérêts sur les titres d'investissement	32 758	27 061	27 613	22 891
Revenus locatifs	1 120	1 013	1 120	1 013
Revenus de dividendes	3 595	1 301	3 595	1 301
	37 473	29 375	32 328	25 205

33. Gains de change

Gains de change nets	7 697	15 808	7 627	15 808
----------------------	--------------	--------	--------------	--------

La différence de change représente l'effet net des gains et pertes de change résultant de la conversion des actifs et passifs libellés en devises étrangères en Ghana cedis.

34. Autres revenus

	Le Groupe		La Compagnie	
	2020	2019	2020	2019
Intérêts sur les dépôts bancaires	75	153	75	153
Intérêts sur compte courant	178	148	178	148
Pertes sur cession des immeubles de placement (Note 6)	(81)	-	(81)	-
Revenus divers	565	850	565	796
	737	1 151	737	1 097

35. Taxe nationale de stabilisation

Le Groupe et la Compagnie

Exercice clos le 31 Décembre 2020

	Au 1 Janvier	Charge de l'exercice	Paiements de l'exercice	Au 31 Décembre
Exercice fiscal				
Jusqu'à 2019	445	-	-	445
2020	-	2 250	(1 559)	691
	445	2 250	(1 559)	1 136

Exercice clos le 31 Décembre 2019

Exercice fiscal				
Jusqu'à 2018	637	-	-	637
2019	-	1 780	(1 972)	(192)
	637	1 780	(1 972)	445

Le prélèvement national de stabilisation fiscale est évalué, en vertu de la loi nationale de stabilisation fiscale de 2013 (loi 862), à 5 % du bénéfice comptable avant impôt.

**36. Charge d'impôt**

L'impôt sur le revenu comprend :

	Le Groupe		La Compagnie	
	2020	2019	2020	2019
Impôt exigible (Note 10)	14 288	15 713	10 721	13 730
Impôt différé (Note 9)	(2 687)	(6 855)	(2 099)	(6 466)
	11 601	8 858	8 622	7 264

L'impôt sur le bénéfice avant impôt diffère du montant théorique qui résulterait de l'application du taux légal de l'impôt sur le revenu applicable aux bénéfices comme suit :

	Le Groupe		La Compagnie	
	2020	2019	2020	2019
Bénéfice avant impôt	55 790	40 799	45 002	35 595
Impôt prélevé au taux légal	13 948	10 200	11 251	8 899
Ecart du taux applicable à l'étranger	-	260	-	-
Changement du taux d'imposition sur la différence temporelle reportée	150	-		
Frais non déductibles aux fins fiscales	215	324	83	291
Revenus exonérés d'impôts	(2 712)	(1 926)	(2 712)	(1 926)
	11 601	8 858	8 622	7 264

Toutes les obligations fiscales sont soumises à l'approbation de l'autorité fiscale dans les juridictions respectives.

37. Transactions entre parties liées

La Compagnie possède à 100 % la Ghana Reinsurance Company (Kenya) Limited. Il s'agit de transactions entre parties liées découlant de la participation et de la direction de la Compagnie.

(i) (i) Transactions avec la partie liée

	La Compagnie	
	2020	2019
Ghana Reinsurance Company (Kenya) Limited:		
Primes reçues au nom de la société mère	1 773	2 444
Demandes d'indemnisation payées au nom de la société mère	388	2 273
Autres charges d'exploitation réglées pour le compte de la société mère	104	68
Prime	829	740
Frais de courtage	(104)	(93)
	725	647

(ii) Soldes de fin d'année provenant de la partie liée

La Compagnie

(a) Montants dus à la partie liée

Ghana Reinsurance Company (Kenya) Limited	747	-
---	-----	---

(b) (b) Montants dus par la partie liée

Ghana Reinsurance Company (Kenya) Limited	-	906
---	---	-----

37. Transactions avec la partie liée (suite)

(iii) Rémunération du personnel de direction clé

Les principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités du Groupe, directement ou indirectement, y compris tout directeur (exécutif ou non) du Groupe. La rémunération du personnel clé de direction comprend les éléments suivants :

	Le Groupe		La Compagnie	
	2020	2019	2020	2019
Avantages à court terme	7 300	5 721	6 536	4 973

38. Passifs éventuels

Sinistres en suspens

A la date du rapport, la Compagnie avait un certain procès en cours concernant des réclamations survenues dans le cours normal des affaires. La direction a évalué la probabilité que la poursuite judiciaire en cours entraîne des engagements et des paiements financiers de la part de la Compagnie et a conclu que la poursuite n'est pas probable. Aucune provision n'a été constituée dans les états financiers suite aux conseils professionnels et à l'évaluation par la direction de la procédure judiciaire (2019 : néant).

39. Engagements de capitaux

Il n'y a pas d'engagements en suspens relatifs aux dépenses en capital à la date de clôture (2018: Néant).

40. Dividendes

	Le Groupe		La Compagnie	
	2020	2019	2020	2019
Au 1er Janvier	-	-	-	-
Dividende déclaré pour 2018	-	9,000	-	9,000
Dividende déclaré pour 2019	9 000	-	9 000	-
Paiement	(9 000)	(9 000)	(9 000)	(9 000)
Au 31 Décembre	-	-	-	-



Les Administrateurs recommanderont le paiement du dividende pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 lors de la prochaine assemblée générale annuelle. Au cours de l'année, la Compagnie a versé un dividende par action de 0.18 GH¢, soit 9 millions de GH¢, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019, qui a été approuvé lors de l'assemblée générale annuelle du 2 July 2020.

41. Événements ultérieurs

Suite à l'apparition de la pandémie de COVID-19, le conseil d'administration a pris un certain nombre de mesures pour surveiller et atténuer les effets de la pandémie sur les opérations du Groupe, telles que des mesures de sécurité et de santé pour le personnel (par exemple, distance sociale et travail à domicile si nécessaire). A ce stade, l'impact de la pandémie et les actions prises par le gouvernement pour la contenir n'ont pas affecté de manière significative la capacité du Groupe à poursuivre son activité.

Les administrateurs n'ont pas connaissance d'événements importants survenus entre la date de l'état de la situation financière et la date d'approbation des états financiers par les administrateurs, qui pourraient nécessiter un ajustement des états financiers ou leur publication.

42. Comparatifs

Les chiffres comparatifs ont été reclassés, le cas échéant, pour se conformer aux changements de classification de l'exercice en cours.

43. Informations supplémentaires requises par la norme IFRS 4 modifiée lors de l'application de l'exemption temporaire de la norme IFRS 9

Les amendements à la norme IFRS 4 intitulés l'Application de l'IFRS 9 sur les Instruments financiers conjointement avec l'IFRS 4 sur les Contrats d'assurance stipulent qu'un réassureur peut appliquer le principe de l'exonération /report temporaire d'IFRS 9 si, et seulement si:

a) Le Groupe n'a appliqué aucune version d'IFRS 9 auparavant; sauf les exigences relatives à

la présentation à la juste valeur et à travers le résultat, des gains et pertes sur les passifs financiers; et

b) Le Groupe vérifie si la valeur comptable de ses passifs liés aux contrats dans le cadre d'IFRS 4 est significative par rapport à la valeur totale de ses passifs; et

c) Les activités du Groupe sont principalement liées à la réassurance à la date de clôture de l'exercice précédant immédiatement le 1 Avril 2016, ou à une date de clôture ultérieure. Le réassureur fait une comparaison entre la valeur totale de ses passifs liés à une réassurance avec la valeur totale de tous ses passifs. En plus des passifs résultant directement des contrats relevant d'IFRS 4,

Le Groupe n'a appliqué aucune version d'IFRS 9 et, par conséquent, remplit la condition (a) ci-dessus.

Le Groupe n'a appliqué aucune version de l'IFRS 9 auparavant et remplit donc la condition (a) ci-dessus.

Pour déterminer si les activités du Groupe sont principalement liées à la réassurance, la norme stipule que les activités d'un réassureur sont principalement liées à la réassurance si, et seulement si:

a) la valeur de ses passifs liées à des contrats relevant d'IFRS 4, est importante par rapport à la valeur totale de tous ses passifs; et

b) le pourcentage de la valeur totale de ses passifs liés à la réassurance par rapport à la valeur totale de tous ses passifs est:

► supérieur à 90%; ou

► inférieure ou égale à 90% mais supérieure à 80%, et que le réassureur n'entreprend pas une activité importante non liée à la réassurance.

Le Groupe a analysé ses activités pour déterminer la part de ses passifs découlant des contrats relevant de la norme IFRS 4 (Contrat d'assurance) comme indiqué ci-après :

Description	Le Groupe		La Compagnie	
	2020	2019	2020	2019
Passifs liés aux contrats relevant d'IFRS 4 :				
Provision pour primes non acquises	65 884	44 362	54 876	36 196
Créances impayées	138 278	106 278	117 244	95 498
Commission différée	2 401	1 610	2 401	1 610
Fonds Vie	20 029	15 132	20 029	15 132
Dettes aux compagnies cédantes/ rétrocédantes	49 673	40 722	45 665	38 734
Total passifs des contrats d'assurance	276 265	208 104	240 215	187 170
Total passifs	292 652	220 151	252 737	196 494
Passifs résultant des contrats relevant d'IFRS 4 en pourcentage du total des passifs	94%	95%	95%	95%

43. Informations supplémentaires requises par la norme IFRS 4 modifiée lors de l'application de l'exemption temporaire de la norme IFRS 9 (suite)

Comme indiqué ci-dessus, les passifs du Groupe liés aux contrats relevant d'IFRS 4 sont importants et, de ce fait, remplissent la condition (b) ci-dessus. Les passifs de réassurance sont supérieurs à 80% et le Groupe ne mène pas d'activité non liée à la réassurance comme le tableau ci-après l'indique :

Description	Le Groupe		La Compagnie	
	2020	2019	2020	2019
Revenu tiré des activités de réassurance	261 635	215 628	211 845	190 889
Revenu tire des investissements et d'autres activités	45 907	46 334	40 692	42 110
Total des revenus	307 542	261 962	252 537	232 999
Revenu d'activités d'assurance en pourcentage du revenu total	85%	82%	84%	82%

Compte tenu de l'analyse ci-dessus, le Groupe remplit toutes les conditions de report.

Informations sur la juste valeur

Les actifs financiers du Groupe soumis à des conditions contractuelles qui donnent lieu à des flux de trésorerie représentant exclusivement des versements du principal et d'intérêts sur le montant du principal sont composés d'éléments suivants:

- ▶ Créances des compagnies cédantes et rétrocédantes
- ▶ Autres créances

- ▶ Titres de placement (notamment des dépôts à terme, des créances d'entreprises et des titres d'Etat)

Les créances des compagnies cédantes et rétrocédantes ainsi que d'autres créances sont de nature à court terme, et sont recevables dans les 12 mois qui suivent la fin de l'exercice ; de ce fait, la valeur comptable de ces actifs financiers est une approximation raisonnable de leur juste valeur.

La juste valeur des titres de placement détenus jusqu'à l'échéance (DJE) est présentée ci-dessous :



	Juste valeur Le Groupe		Juste valeur La Compagnie	
	2020	2019	2020	2019
Titres de placements (DJE)	309 308	257 218	249 204	201 174

Les actifs financiers du Groupe dont les conditions contractuelles ne donnent pas lieu à des flux de trésorerie qui sont uniquement des paiements de principal et d'intérêts sont des actifs financiers qui répondent à la définition d'actifs détenus à des fins de transaction conformément à la norme IAS 39, ou qui sont gérés et dont la performance est évaluée sur la base de la juste valeur sont les suivants :

	Juste valeur Le Groupe		Juste valeur La Compagnie	
	2020	2019	2020	2019
Titres de capital cotés	39 274	45 057	39 274	45 057
Titres de capital non cotés	5 819	5 747	5 819	5 747

44. Secteurs d'activité de la réassurance

La Compagnie

Exercice clos le 31 Décembre 2020

	Incendie	Automobile	WCA	Autres Sinistres	Transport facultés	Maritime corps	Aviation	Total IARD	Total Vie	Total IARD-Vie
Primes brutes	107 796	23 070	833	51 623	18 330	25 085	1 458	228 195	25 170	253 365
Primes r�troced�es	(19 324)	-	-	(201)	(1 230)	(332)	(754)	(21 841)	(5 308)	(27 149)
Primes nettes souscrites	88 472	23 070	833	52 422	17 100	24 753	704	206 354	19 862	226 216
Primes non acquises	(10 129)	(2 077)	(115)	(5 507)	(579)	(220)	(274)	(18 901)	221	(18 680)
Primes acquises nettes	78 343	20 993	718	45 915	16 521	24 533	430	187 453	20 083	207 536
Commission per�ue	2 976	-	5	29	(62)	-	108	3 056	1 253	4 309
Primes nettes & commissions per�ues	81 319	20 993	723	45 944	16 459	24 533	538	190 509	21 336	211 845
Frais de souscription :										
Sinistres nets survenus	(50 257)	(10 680)	(1 204)	(23 144)	(3 532)	2 315	(145)	(86 647)	(5 514)	(92 161)
Commission vers�es	(31 744)	(2 032)	(272)	(12 592)	(2 898)	(1 201)	(161)	(50 900)	(4 427)	(55 327)
Augmentation du fonds vie	-	-	-	-	-	-	-	-	(4 897)	(4 897)
Taxes �trang�eres et courtage	(3 808)	(1 242)	(33)	(1 673)	(345)	(92)	(3)	(7 196)	-	(7 196)
Frais de gestion	(24 935)	(4 329)	(226)	(9 617)	(2 492)	(946)	(275)	(42 820)	(5 134)	(47 954)
Total frais de souscription	(110.744)	(18 283)	(1 735)	(47 026)	(9 267)	76	(584)	(187 563)	(19 972)	(207 535)

**44. Secteurs d'activité de la réassurance (suite)**

La Compagnie

Exercice clos le 31 Décembre 2020

	Incendie	Automobile	WCA	Autres Sinistres	Transport facultés	Maritime corps	Aviation	Total IARD	Total Vie	Total IARD-Vie
Gains/pertes souscriptions	(29 425)	2 710	(1 012)	(1 082)	7 192	24 609	(46)	2 946	1 364	4 310
Revenu de placement								21 725	10 603	32 328
Gains de change								7 627	-	7 627
Autres produits								737	-	737
Bénéfice avant impôts								33 035	11 967	45 002
Taxe nationale de stabilisation								(1 652)	(598)	(2 250)
Charge d'impôt								(6 484)	(2 138)	(8 622)
Bénéfice de l'exercice								24 899	9 231	34 130

44. Secteurs d'activité de la réassurance (suite)

La Compagnie

Exercice clos le 31 Décembre 2018

	Incendie	Automobile	WCA	Autres Sinistres	Transport facultés	Maritime corps	Aviation	Total IARD	Total Vie	Total IARD-Vie
Primes brutes	126 393	16 203	362	38 180	11 869	5 637	1 202	199 846	22 524	222 370
Primes rétrocédées	(25 821)	(17)	-	(1 076)	(759)	(305)	(633)	(28 611)	(5 507)	(34 118)
Primes nettes souscrites	100 572	16 186	362	37 104	11 110	5 332	569	171 235	17 017	188 252
Primes non acquises	(4 552)	(1 170)	48	(245)	1 438	-	(70)	(4 551)	2 125	(2 426)
Commission perçue	96 020	15 016	410	36 859	12 548	5 332	499	166 684	19 142	185 826
Primes nettes & commissions perçues	3 355	5	-	101	(37)	-	143	3 567	1 496	5 063
Frais de souscription :	99 375	15 021	410	36 960	12 511	5 332	642	170 251	20 638	190 889
Sinistres nets survenus	(54 159)	(25 836)	156	(16 901)	7 844	1 604	(236)	(87 528)	(7 135)	(94 663)
Charge nette de commissions	(35 415)	(1 234)	(14)	(12 081)	(3 270)	(1 595)	(239)	(53 848)	(4 782)	(58 630)
Frais de gestion	(2 777)	(866)	-	(663)	-	-	(7)	(4 313)	(320)	(4 633)
Total frais de souscription	(114 586)	(30 786)	78	(36 362)	2 486	(983)	(693)	(180 846)	(16 558)	(197 404)

**44. Secteurs d'activité de la réassurance (suite)**

La Compagnie

Exercice clos le 31 Décembre 2019

	Incendie	Automobile	WCA	Autres Sinistres	Transport facultés	Maritime corps	Aviation	Total IARD	Total Vie	Total IARD-Vie
Gains/pertes souscriptions	(15 211)	(15 765)	488	598	14 997	4 349	(51)	(10 595)	4 080	(6 515)
Revenu de placement								15 794	9 411	25 205
Gains de change								15 808	-	15 808
Autres produits								1 080	17	1 097
Bénéfice avant impôts								22 087	13 508	35 595
Taxe nationale de stabilisation								(1 780)	-	(1 780)
Charge d'impôt								(7 264)	-	(7 264)
Bénéfice de l'exercice								13 043	13 508	26 551



